# PLAN DE FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

Interfel
Interprofession des fruits et légumes frais

ANIFELT

www.interfel.com
www.anifelt.com

# SOMMAIRE


**1. LES FRUITS ET LÉGUMES EN CHIFFRES**
- Chiffres clés pour le frais et le transformé 3

**2. INTERFEL/ANIFELT**
**Deux interprofessions engagées pour une filière compétitive et durable** 4
- A propos d'INTERFEL 5
- A propos de l'ANIFELT 7

**3. DIAGNOSTIC GÉNÉRAL DE LA FILIÈRE**
**Une filière en mouvement confrontée à de multiples enjeux** 8
**Diagnostic pour les fruits et légumes frais** 9
- En matière de production 9
- En matière de consommation 9
- En matière d'exportation 9
- En matière d'organisation et de structuration de la filière 10
- En matière de recherche et d'expérimentation 11

**Diagnostic pour les fruits et légumes transformés** 12
- En matière de production/transformation française 12
- En matière de consommation 12
- En matière d'exportation 12

**4. Un plan de filière ambitieux bâti autour de 4 objectifs principaux** 13
- Renforcer la compétitivité des productions françaises au sein des marchés 14
- Soutenir la consommation des fruits et légumes 15
- Renforcer la place des entreprises et des produits à l'international 15
- Mieux expliquer et valoriser les pratiques réelles de la filière afin de réduire l'écart entre les comportements des consommateurs et les attentes citoyennes 15

**5. Des orientations stratégiques permettant de répondre à ces objectifs et aux attentes sociétales** 16

**6. Les engagements de la filière : stratégie de moyens** 25

# 1. LES FRUITS ET LÉGUMES EN CHIFFRES

## CHIFFRES CLÉS POUR LE FRAIS

### UN SECTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

**75 000 ENTREPRISES**
**450 000 EMPLOIS DIRECTS,**
dont 250 000 emplois saisonniers.
*(Source : Estimation Interfel, septembre 2015)*

### EN EUROPE

La France est le **4e PAYS PRODUCTEUR** de fruits et légumes, après l'Espagne, l'Italie et la Pologne
*(Sources :Agreste, Eurostat).*

### CONSOMMATION

**18 MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES** au niveau de la consommation (hors pomme de terre) en 2016, et de 1,4 milliard d'euros pour la restauration hors domicile
*(Source : Insee 2016, Diagramme Ctifl 2016)*

Les fruits et légumes frais représentent 1,6 % des dépenses totales des ménages français.

### LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ ET D'ORIGINE (SIQO)

A ce jour, il existe les SIQO suivants en fruits et légumes frais :

**13 AOP** (Appellation d'origine protégée) reconnues en France (hors pomme de terre)

**13 AOC** (Appellation d'origine contrôlée) reconnues en France (hors pomme de terre)

**21 PRODUITS** identifiés **LABEL ROUGE** (hors pomme de terre)

**27 IGP** (Indication géographique protégée)

**66%** des Français font confiance au Label Rouge et AOC en 2016
*(Kantar Worldpanel, 2016)*

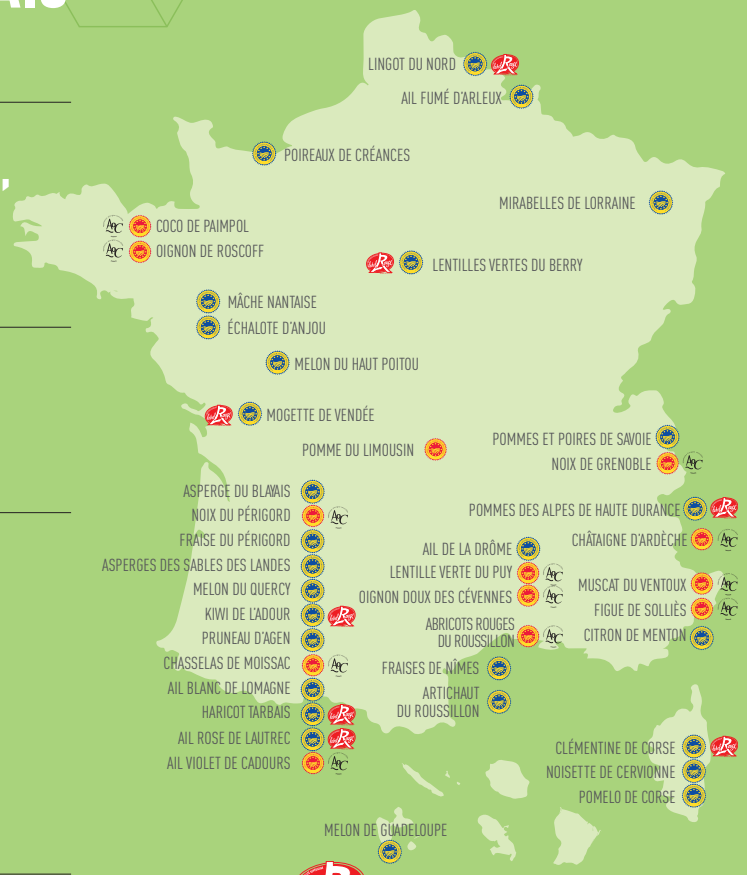


Label Rouge

| | | |
|---|---|---|
| ABRICOT | FLAGEOLET VERT | MÂCHE |
| AIL ROSE | FRAISE | MARRON |
| ANANAS | HARICOT | MELON |
| BETTERAVES ROUGES | HARICOTS BLANCS | PÊCHES ET NECTARINES |
| CAROTTES ET CAROTTES DES SABLES | KIWI HAWARD | POIREAUX DES SABLES |
| CLÉMENTINE | LENTILLES VERTES | POMME |
| ENDIVES DE PLEINE TERRE | LINGOT | PRUNE REINE-CLAUDE |

## CHIFFRES CLÉS POUR LE TRANSFORMÉ

La filière française des fruits et légumes transformés (hors pommes de terre) présente **1/3 DES VOLUMES DE PRODUCTION** nationale des fruits et légumes produits en France.

### AU STADE DE LA PRODUCTION AGRICOLE*

**1 800 000 TONNES DE LÉGUMES,** soit 35% du total de production nationale des légumes (5 100 000 tonnes en 2016, hors maïs doux)

**560 000 TONNES DE FRUITS,** soit 20% du total de production nationale des fruits (2 850 000 tonnes, hors pommes à cidre)

**UN CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE D'1 MILLIARD D'EUROS**

### AU STADE INDUSTRIEL

Ces volumes approvisionnent **144 UNITÉS** de transformation (30 000 emplois directs)

**CHIFFRE D'AFFAIRES INDUSTRIEL DE 2,9 MILLIARDS D'EUROS**
Et génèrent **880 MILLIONS D'EUROS** d'exportations (30% du chiffre d'affaires)

**Source Agreste*

# 2.
# INTERFEL/ANIFELT
## Deux interprofessions engagées pour une filière compétitive et durable

Interfel
Interprofession des fruits et légumes frais

# À PROPOS D'INTERFEL

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation commune de marché) unique.

## Les missions d'Interfel

Interfel a pour missions notamment d'élaborer des accords interprofessionnels, de prendre en charge les orientations stratégiques de la recherche et de l'expérimentation, et de défendre la place de la filière aussi bien sur le marché national qu'international. Interfel met également en œuvre des actions d'information et de communication pour encourager la consommation de fruits et légumes frais.

Pour conduire ses missions, Interfel et ses membres placent au premier rang de leurs priorités communes une meilleure connaissance du consommateur, des marchés et de leur évolution, afin d'être collectivement plus à même d'adapter l'offre des fruits et des légumes frais à la demande.

## Les membres d'Interfel

Les membres d'Interfel sont les associations représentatives au niveau national des différentes professions de la filière. Appelées aussi familles professionnelles, elles sont réparties en deux collèges. Quatorze familles professionnelles sont membres de l'interprofession.

***Les 14 familles professionnelles des fruits et légumes frais représentent de l'ordre de 84% de la filière à l'amont et de 67% à l'aval.***

## Collège amont

**FNPF**
Fédération nationale des producteurs de fruits

**LÉGUMES DE FRANCE**
Fédération nationale des producteurs de légumes

**FELCOOP**
Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole

**GEFEL**
Gouvernance économique des fruits et légumes

**CR**
Coordination rurale

**CONFÉDÉRATION PAYSANNE**

## Collège aval

**ANEEFEL**
Association nationale des expéditeurs et exportateurs de fruits et légumes

**UNCGFL**
Union nationale du commerce de gros en fruits et légumes

**SAVEURS COMMERCE**
Les spécialistes de l'alimentation de proximité

**FCD**
Fédération des entreprises du commerce et de la distribution

**RESTAU'CO**
Réseau de restauration collective en gestion directe

**SNRC**
Syndicat national de la restauration collective

**CSIF**
Chambre syndicale des importateurs français de fruits et légumes frais

**SNIFL**
Syndicat national des importateurs / exportateurs de fruits et légumes

# DES STRUCTURES COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE DE LA FILIÈRE

## Aprifel, une interface entre scientifiques, société civile et professionnels des fruits et légumes

Aprifel, l'Agence pour la recherche et l'information en fruits et légumes, est une association loi 1901 créée en 1981. Elle assure l'interface entre les scientifiques, la société civile et les professionnels des fruits et légumes. Aprifel œuvre pour la vulgarisation et la transmission des données scientifiques relatives aux fruits et légumes auprès des professionnels de la santé, de la filière, des associations de consommateurs, de la presse et du grand public. Pour ce faire, elle mobilise la communauté scientifique nationale et internationale, réalise et diffuse des publications et organise des colloques d'information et des conférences internationales. Pour mener à bien ses missions, Aprifel s'appuie sur un conseil scientifique composé d'experts externes et un conseil consommateur réunissant une dizaine d'associations nationales de consommateurs.

**Pour en savoir plus : www.aprifel.com**

## Ctifl, le centre technique, partenaire privilégié et associé

Le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (Ctifl) est l'organisme de recherche et de développement au service des métiers de la filière fruits et légumes, de la production à la distribution. L'interprofession finance à hauteur de 14 millions d'euros le programme d'actions réalisé par le Ctifl . Les missions du Ctifl sont d'améliorer les performances, la compétitivité des acteurs de la filière et de contribuer à accroître la consommation des fruits et légumes. Le Ctifl mène des programmes d'expérimentation et de recherche, des démarches d'innovation, d'analyse économique et de veille réglementaire, de formation et de diffusion de l'information auprès des professionnels. Inscrit dans des projets nationaux et européens, le Ctifl développe des partenariats étroits avec les organismes de recherche et de développement, l'enseignement, les familles professionnelles et l'interprofession des fruits et légumes frais. Reconnu autorité compétente, le Ctifl est en charge du contrôle et de la certification des matériels de multiplication fruitiers hors plants de fraisiers. Situés au cœur des principales régions françaises de production de fruits et légumes, les centres du Ctifl, en partenariat ou en association avec les stations régionales d'expérimentation, constituent un réseau d'expérimentation unique en Europe.

**Pour en savoir plus : www.ctifl.fr**

# DES MEMBRES ASSOCIÉS

Interfel a également des membres associés : AFIDEM, ANIAIL, BIK, FMGF.

## A propos de L'AFIDEM

L'AFIDEM recouvre les filières de production de pommes, abricots, pêches, poires, prunes mirabelles, reine claude et cassis pour l'approvisionnement des usines de transformation sur les segments de marchés des compotes, confitures, fruits surgelés, jus de fruits, liqueurs et alcools, et autres utilisations (préparations de fruits...). L'activité de l'AFIDEM s'inscrit totalement dans l'ensemble de la filière fruits et légumes, en particulier par le fait que, pour une partie importante, les fruits transformés proviennent des vergers de la filière frais. C'est ce que l'on définit par «double fin». La transformation permet la valorisation des écarts de tri (fruits non conformes à la normalisation pour la vente en frais). Les producteurs assurent ainsi la commercialisation de la totalité de la production pendante d'un verger, évitant entre autre le gaspillage, et les transformateurs utilisent des fruits dont les qualités sanitaires et nutritionnelles sont identiques aux fruits vendus pour la consommation en frais. Les activités de l'AFIDEM, s'inscrivent dans un cadre paritaire producteurs-transformateurs, notamment pour la défense et la promotion de cette filière.

# À PROPOS DE L'ANIFELT

Créée en 1976, ANIFELT est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 15 octobre 1997 dans le cadre de l'OCM (Organisation commune de marché) unique.

L'ANIFELT regroupe six filières spécifiques du secteur des fruits et légumes transformés : betterave rouge - ADIB, bigarreaux, pêche, poire d'industrie confits et en conserve - ANIBI, champignon de couche - ANICC (CTC), pruneau - BIP, tomate d'industrie - SONITO, 15 légumes verts en conserve et surgelés - UNILET.

Chacune de ces filières est organisée sous forme d'interprofessions courtes, dans un schéma vertical fondé sur la spécialisation variétale, l'implication directe des acteurs économiques (producteurs et transformateurs), la contractualisation avant campagne.

## Les missions de l'ANIFELT

Au-delà des missions dévolues aux interprofessions, et en particulier les relations contractuelles au sein de la filière, les actions collectives interprofessionnelles portent principalement sur la recherche-expérimentation, la communication, les études économiques.

La recherche expérimentation agricole des filières des fruits et légumes transformés est menée par les services «techniques» intégrés des interprofessions membres de l'ANIFELT ou par le centre technique du champignon. A cette fin, sur 54 salariés, 39 personnes dont 13 ingénieurs travaillent sur une dizaine de sites implantés dans les bassins de production français.

En ce qui concerne la recherche industrielle, le CTCPA, centre technique agro-alimentaire de la filière, reconnu institut technique agro-industriel (ITAI) dispose d'une couverture nationale qui lui permet d'allier masse critique - nécessaire au maintien et au développement des compétences scientifiques et des moyens techniques importants (halles technologiques, laboratoires) - ainsi qu'une proximité géographique auprès des opérateurs.

Ces outils de recherche amont aval constituent un atout pour le développement de la capacité d'innovation et donc la compétitivité des entreprises de la filière des fruits et légumes transformés.

## Le CTCPA l'Institut technique industriel, partenaire privilégié

En ce qui concerne la recherche industrielle, le CTCPA, centre technique agro-alimentaire de la filière, reconnu institut technique agro-industriel (ITAI) dispose d'une couverture nationale qui lui permet d'allier masse critique - nécessaire au maintien et au développement des compétences scientifiques et des moyens techniques importants (halles technologiques, laboratoires) - ainsi qu'une proximité géographique auprès des opérateurs. Ces outils de recherche amont aval constituent un atout pour le développement de la capacité d'innovation et donc la compétitivité des entreprises de la filière des fruits et légumes transformés. Le CTCPA est fortement impliqué dans des réseaux et des structures partenariales (réseau des ITAI, réseau des CTI, institut Carnot Qualiment, UMT Qualiveg2) ; son efficacité est reconnue en termes de soutien technique aux entreprises de la filière.

## Des membres de l'ANIFELT actifs sont repartis en 2 collèges*

### Un collège dans lequel siègent les Organisations Professionnelles

**Pour les producteurs agricoles :**
- Betterave - Syndicat des producteurs de betterave potagère
- Légumes - AOPn CENALDI
- Pruneau - AOPn Comité Economique du Pruneau
- Bigarreau - AOPn CEBI
- Champignons - Fédération Nationale des Syndicats Agricoles des Cultivateurs de Champignons
- Tomate - Comité TOMATE D'INDUSTRIE

**Pour les coopératives :**
- Felcoop

**Pour les industriels privés :**
- Syndicat National de la Confiserie- Alliance 7
- Fédération des Industries des Aliments Conservés
- Chambre Syndicale Nationale de la Prune d'Ente
- Union des transformateurs de betteraves

### Un collège dans lequel siègent les Interprofessions spécialisées

- Association Interprofessionnelle de la Betterave Rouge - ADIB
- Association Nationale Interprofessionnelle du Bigarreau - ANIBI
- Association Nationale Interprofessionnelle du Champignon de Couche - ANICC
- Bureau National Interprofessionnel du Pruneau - BIP
- Société Nationale Interprofessionnelle de la Tomate - SONITO
- Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés – UNILET

L'ANIFELT a également deux membres associés : le GIPT (pomme de terre transformée) et AFC (choucroute).
L'ANIFELT est l'instance qui coordonne la stratégie nationale globale de la filière. Les interprofessions membres d'ANIFELT élaborent les stratégies, définissent et mènent des programmes collectifs relevant de leurs champs de compétence. L'ANIFELT recherche toutes les synergies possibles pour optimiser les actions entre les filières spécifiques du secteur des fruits et légumes transformés.

** Par ordre décroissant d'importance des volumes agricoles haricots verts, petits pois, carottes, épinards, choux fleurs, flageolets, haricots beurre, brocolis, salsifis, betteraves potagères, oignons, céleris branche et raves, navets, courgettes*

# 3. DIAGNOSTIC GÉNÉRAL DE LA FILIÈRE DES FRUITS ET LÉGUMES

## Une filière en mouvement confrontée à de multiples enjeux

# DIAGNOSTIC POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

## En matière de production

Depuis 2013, la production globale de fruits et légumes frais est restée relativement stable. Toutefois, la stagnation de la productivité ne compense pas la baisse des surfaces agricoles. Ces quinze dernières années, le potentiel de production français a été marqué par le recul des cultures fruitières (42 000 exploitations en 2011 à 37 600 exploitations en 2016)* et un relatif maintien des cultures légumières (38 200 exploitations en 2011 à 30 900 en 2016, dont 6 000 exploitations spécialisées en production de légumes dédiés à l'industrie). Ce dernier secteur profitant des améliorations techniques de production (récolte mécanique, culture sous-abri).

La production globale de fruits et légumes frais est quant à elle passée de 10 millions de tonnes en 2011 à 7,8 millions de tonnes en 2016**.

Par ailleurs, la filière fruits et légumes frais est très sensible aux écarts de compétitivité avec ses principaux concurrents sur le plan social et fiscal (la France reste à un niveau de productivité de travail assez élevé avec un coût de production plus élevé que dans d'autres pays), environnemental, sanitaire et phytosanitaire. Le contexte pédoclimatique est globalement favorable (lien avec la sélection variétale) mais avec une réglementation (environnement, emploi…) parfois plus contraignante.

## En matière de consommation

Les fruits et légumes frais représentent 1,6% des dépenses totales des ménages français et 12% de leur budget alimentaire en excluant la RHD en 2016 (Source Insee, 2016). Ils représentent 2/3 de la consommation de fruits et légumes. Sur le marché national, on observe une érosion de la consommation des produits frais.

En 2016, la consommation par ménage était de 169,4 kg et 401,8 € par an (source FAM/Ctifl, Interfel). La consommation en volume est relativement stable, avec un léger accroissement sur la période 2011-2016. On observe une forte croissance du segment bio (entre 7% à 8% de part de marché).

Les fruits et légumes jouissent d'une image globalement positive auprès des consommateurs. En effet, 91% des Français ont confiance dans les fruits et 89% dans les légumes, notamment grâce à leurs bénéfices santé. Cependant, cet atout pourrait être mis à mal par une défiance des consommateurs vis-à-vis des conditions de production. Il existe une réelle inquiétude de la part du consommateur français concernant l'utilisation de produits phytosanitaires (+6 points en un an, source baromètre de confiance FAM / INTERFEL).

Par ailleurs, les consommateurs s'interrogent sur l'origine des produits. L'origine française et locale est un critère qui prend de l'importance dans l'acte d'achat des Français (manque de lisibilité de l'offre pour le consommateur). Les caractères différenciant existent pourtant au travers des variétés, les signes officiels de qualité et d'origine, ou la traçabilité. Néanmoins, la politique de marque qui valorise ces caractéristiques et permet une identification n'est pas assez développée. Enfin, la faible consommation de fruits et légumes frais chez les nouvelles générations par rapport à leurs aînés est une problématique majeure, car elle pourrait se traduire par une baisse de la consommation dans les années à venir.

## En matière d'exportation

Après une tendance à la baisse sur la période 2011-2013, les volumes exportés ont connu une augmentation en 2014. Certains produits ont été toutefois impactés par l'embargo russe, qui s'est traduit par une recherche de nouveaux marchés. Indirectement, la filière a été impactée par l'augmentation de la concurrence des pays européens fournisseurs de la Russie. De son côté, les exportations espagnoles, qui ont pour principales destination l'Europe, continuent d'augmenter (source : FranceAgriMer).

**Source : recensement agricole 2000 et 2010 **Sources : Agreste, Ctifl 2016*

## Les spécificités de la filière des fruits et légumes frais

L'expertise de la filière fruits et légumes frais se concentre sur le travail des femmes et des hommes. Les fruits et légumes sont des produits vivants, fragiles, généralement non stockables.

Chaque maillon de la filière intervient sur la qualité finale du produit (de la production jusqu'à la distribution, y compris la restauration collective).

- Une multiplicité de produits et des opérateurs complémentaires : plus de 80 produits et variétés ayant chacun leurs spécificités, même si 20 d'entre eux représentent une grande partie du marché, et avec une nécessaire complémentarité des opérateurs à chaque stade de la filière.
- Une vulnérabilité de la filière, soumise aux aléas, notamment climatiques, de la production et de la consommation.

Ces spécificités rendent d'autant plus importante la mise en œuvre d'actions collectives.

**Environ 25% de la production des fruits et légumes frais sont exportés dans les marchés Européens et Internationaux répartis comme suit :**

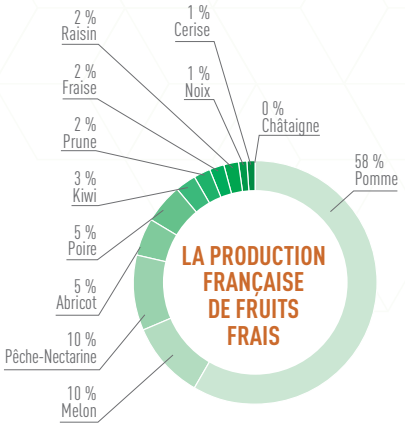


Avec une production moyenne de 2 750 000 tonnes, la France est le 4e producteur européen de fruits frais : 930 000 tonnes de fruits frais sont exportées en moyenne à 77 % dans l'Union européenne et 23 % dans les pays tiers.

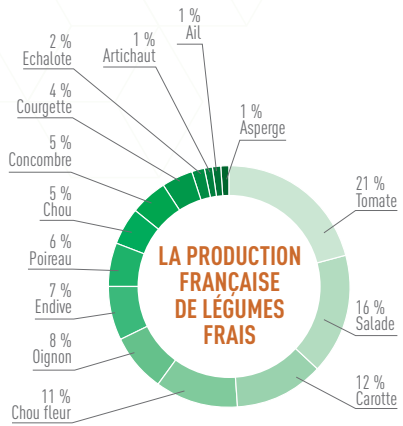


Avec une production moyenne de 3 500 000 tonnes, la France est le 5e producteur européen de légumes frais : 750 000 tonnes de légumes frais sont exportées en moyenne à 98 % dans l'Union européenne et à 2 % dans les pays tiers.

**Les destinations des fruits et légumes frais sont les suivantes :**

- L'Europe représente 84% des destinations des fruits frais et 98% des légumes frais
- L'Afrique représente 6% des destinations des fruits frais et 1% des légumes frais
- Le Moyen-Orient représente 6% des destinations des fruits frais et 1% des légumes frais
- L'Asie représente 3% des destinations des fruits frais
- L'Amérique représente 1% des destinations des fruits frais

L'offre française est appréciée sur les différents marchés, en raison de sa qualité sur certaines catégories de produits haut de gamme (bonne perception de l'origine France à l'international, synonyme de qualité). Les produits français souffrent néanmoins d'un manque de compétitivité à l'export notamment en raison des coûts de main d'œuvre élevés mais aussi du déficit d'image lié aux faibles investissements en communication du fait des baisses des soutiens publics depuis 2014.

Malgré une application de la réglementation en France, extrêmement prudente en matière d'intrants, les produits français sont trop souvent soumis à des barrières non tarifaires à l'entrée dans un certain nombre de pays, surtout dans les pays tiers. La logistique, à la fois en termes de transport et de conservation, est un problème récurrent dans la mise à disposition des fruits et légumes tant en France qu'à l'export.

## En matière d'organisation et de structuration de la filière

Au niveau de la production, une baisse tendancielle des surfaces est observée. En 2010, 53 010 exploitations agricoles cultivaient des fruits et/ou des légumes frais, parmi les 489 980 exploitations de France métropolitaine. Le nombre d'exploitations fruitières ou légumières a sensiblement plus baissé que l'ensemble des exploitations agricoles (– 32% depuis 2000 et – 52 % depuis 1988, contre – 26 % pour l'ensemble des exploitations depuis 2000 et – 50 % depuis 1988). Leur part dans l'effectif total des exploitations agricoles de France métropolitaine passe ainsi de 12 % en 2000, à 11 % en 2010 – (Source Recensement Général Agricole, Agreste).

En parallèle d'une baisse de la production nationale, une hausse des introductions et des importations est observée. 43 % des fruits et légumes frais consommés (hors banane) proviennent d'au-delà de nos frontières (Source CSIF, d'après Les filières des fruits et légumes – données 2015 FranceAgriMer).

L'OCM contribue à une structuration progressive et forte de la production à travers les Organisations de Producteurs (OP) et les Associations d'Organisations de Producteurs (AOP).

Les Programmes Opérationnels (PO) sont un véritable outil de compétitivité pour les OP/AOP : ces programmes stratégiques élaborés par les OP/AOP favorisent l'adaptation aux évolutions sectorielles et à la demande des consommateurs. Ils sont indispensables pour la pérennité de la filière fruits et légumes.

La production de fruits et légume s'est ainsi fortement structurée depuis 20 ans (57% de la production organisée), la coopération représentant près de 75% des organisations de producteurs, sous la forme d'organisations de producteurs commerciales, en conformité avec l'OCM. Parallèlement, l'expédition s'est fortement restructurée avec une réduction du nombre d'opérateurs, la concentration du secteur coopératif et une imbrication de plus en plus développée entre la production et l'expédition.

Pour l'expédition et le commerce de gros, la sécurisation des approvisionnements et la diversification de l'activité (gammes, métiers) est un enjeu majeur dans un contexte évoluant rapidement. De même, on observe une augmentation de la part des centrales de la grande distribution au détriment des grossistes.

Enfin, le commerce spécialisé connaît une baisse tendancielle du poids des marchés en raison de la diminution du poids du commerce non sédentaire, en partie compensée par le développement des Grandes Surfaces Frais (GSF). Du côté des GMS, les hypermarchés sont en perte de vitesse alors que le commerce de proximité sous enseigne connaît un regain de croissance. La mutation des circuits de vente trouve une explication dans l'apparition de concepts nouveaux ou en croissance du fait de l'évolution des attentes sociétales : Grandes surfaces frais, drives, magasins bio, sans négliger l'impact de la digitalisation. La répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière reste assez stable dans le temps avec des fluctuations selon les produits, les périodes et les contextes de marché.

La création de valeur se fait à chaque niveau de la chaine alimentaire, lorsque chaque opérateur apporte de la différenciation au produit. Cette différenciation se concrétise sur le produit en termes de qualités, de pratiques et de services.

## En matière de recherche et d'expérimentation

L'état de la recherche publique en fruits et légumes en France s'est considérablement dégradé durant les 20 dernières années. La recherche publique a réorienté ses travaux sur des approches thématiques d'amont et délaisse l'application qui n'est pas suffisamment reprise par la recherche privée du fait de la diversité et de la faiblesse des marchés de production des fruits et légumes. Les innovations sous droit de propriété d'entreprises françaises, aujourd'hui, sont pratiquement inexistantes et la quasi-totalité des nouveaux produits viennent de l'étranger. Face à cette situation, les procédures de financement de l'innovation ne sont pas adaptées à des formules collectives et collaboratives.

Grâce au Ctifl et au réseau des stations régionales, la France dispose d'un réseau d'expérimentation exemplaire, mais qui, faute d'accès de façon précoce aux nouvelles ruptures, ne permet pas totalement d'anticiper les ruptures technologiques et les produits émergeants chez nos concurrents.

La faible attractivité du secteur est aggravée par une application plus stricte en France que dans d'autres pays de l'UE de la réglementation en matière de pratiques culturales et de produits phytosanitaires, qui conduit les firmes multinationales à limiter considérablement leur investissement sur le territoire français. Pour éviter que les producteurs se trouvent confrontés à des usages orphelins, le Ctiflet les stations régionales doivent s'investir dans la réalisation d'essais d'évaluation et cela au détriment de la recherche/développement de rupture.

Afin d'adapter l'offre au plus près des attentes des consommateurs et de l'évolution des marchés, l'information sur les profils consommateurs, leurs attentes, la substituabilité des produits, l'élasticité des marchés, est plus particulièrement stratégique pour ces filières. En effet, l'amont est caractérisé par un tissu d'entreprises qui n'ont pas les moyens d'investir, comme le font les grands acteurs de l'industrie agroalimentaire, dans le positionnement marketing de leurs produits, la recherche et l'innovation.

L'enjeu de la recherche et expérimentation, ainsi que de l'innovation (aussi bien en amont qu'en aval de la filière) s'est accentué avec la modification des sources de financements (suppression de la TFA et remplacement par une CVE, modification de la source des financements de FranceAgriMer pour l'expérimentation vers une source CASDAR dépendant de la santé économique du secteur agricole…), le tout dans un contexte de pressions sociétales et réglementaires croissantes, parfois plus strictes que dans d'autres pays européens. (Source : monographie de la filière fruits et légumes frais de FranceAgriMer – Août 2017).

# DIAGNOSTIC POUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

## La production/transformation française

Depuis une dizaine d'année, la production/ transformation française est relativement stable en volume. Le recul relatif de certains produits (champignons, tomates...) est compensé par le développement d'autres produits (compotes de fruits, légumes surgelés). La filière française est fortement montée en gamme, ce qui a permis de faire progresser la valeur. Ainsi, le taux de couverture des échanges de fruits et légumes transformés est de 50% en volume et de 70% en valeur.

Les entreprises doivent encore améliorer leur capacité à innover pour se démarquer -tant sur le plan organisationnel que technologique - et ont besoin pour cela des résultats des travaux de recherches transférés au niveau agricole et industriel. La filière française se caractérise ces 2 dernières années par l'émergence d'un tissu dynamique de start-up fondant leur développement sur l'innovation.

Dans ce contexte, la filière bénéficie du dispositif UMT (Unité Mixte Technologique) Qualiveg 2, porté par le CTCPA et l'INRA PACA, et soutenu notamment par la SONITO et l'UNILET. Cette Unité Mixte Technologique vise à monter des projets collaboratifs afin de concevoir des fruits et légumes transformés optimisés sur les dimensions majeures de la qualité, i.e. organoleptique, sanitaire, nutritionnelle et technologique par une démarche intégrée (amont-aval et de l'échelle laboratoire à la ligne de production industrielle).

Les fruits et légumes transformés, compte tenu de la grande variété des espèces et des modes de transformations concernés, sont plus ou moins exposés à une concurrence mondiale. Si, dans certains pays voisins, les coûts de production sont moindres (main-d'œuvre...), la proximité reste un atout pour les productions françaises face aux coûts du transport. Le gain de compétitivité au niveau de la production (récolte mécanique en 1er lieu) reste donc un axe majeur pour exister dans cet univers concurrentiel. Néanmoins, le marché des productions françaises est au moins de dimension européenne.

## En matière de consommation

Sur le marché national, dans un contexte de diminution de la consommation des tous les fruits et légumes (frais + transformé) on observe une érosion de la consommation des fruits et légumes transformés. Selon l'enquête CCAF CREDOC, entre 2010 et 2016 la consommation totale des légumes transformés des adultes a diminué de 24% et celle des fruits transformés (y.c. jus de fruits) de 1%, malgré des évolutions différentes selon les catégories de produits. Cette situation de dégradation touche également les enfants.

## En matière d'exportation

Selon les produits, la part des exportations, peut aller de 15 à 80% des volumes. Les produits les plus exportés sont les cerises confites, les petits pois, les haricots verts et les mélanges en conserve et surgelé, la confiture, les compotes, la choucroute, les champignons, les pruneaux...

Les importations couvrent majoritairement des produits « exotiques » dont les conditions climatiques nationales ne permettent pas leur production, et des espèces fruitières et légumières nécessitant, soit au stade de récolte, soit au stade de préparation industrielle, une large part de main d'œuvre. Cette contrainte a entraîné la relocalisation très loin de l'Europe de ces filières depuis de très nombreuses années.

Les produits les plus exposés à la concurrence internationale sont la tomate en conserve, en concentré, en sauces, les haricots verts en conserve (cueillis main/ rangés main), certains légumes surgelés, les champignons en conserve, etc.

La filière française, face à cette situation, développe ainsi 2 stratégies :

- L'implantation par croissance externe des groupes industriels à l'international, sur des grandes zones de production et/ou de consommation (Est de l'Europe, Russie, Amérique du Nord et du Sud...) ;
- La différenciation produit.

La filière française souffre d'un manque d'attractivité au stade de la production agricole limitant le renouvellement des exploitants (productions considérées à risque élevé) et au stade industriel (main d'œuvre qualifiée) dont les outils sont implantés en zones rurales et l'activité estivale. Les entreprises agroalimentaires de la filière sont un secteur industriel qui offre des postes de niveaux de qualifications variées et ont un impact positif sur la cohésion sociale des territoires.

# 4. UN PLAN DE FILIÈRE AMBITIEUX BÂTI AUTOUR DE 4 OBJECTIFS PRINCIPAUX

# PRÉAMBULE

L'élaboration d'un plan de filière Fruits et Légumes ambitieux s'inscrit dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation lancés par le gouvernement, le 20 juillet 2017, et dont les deux axes principaux consistent d'une part à « créer et répartir la valeur » (premier chantier) et d'autre part à renforcer la confiance des consommateurs en assurant une « alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous » (second chantier). Lors de son discours du 11 octobre 2017 à Rungis, à mi-parcours des Etats généraux de l'alimentation, le Président de la République a demandé aux interprofessions d'élaborer des plans de filière, en associant tous les acteurs économiques concernés, qu'il s'agisse des acteurs de la production, de la transformation, de la distribution ou de la restauration.

Ainsi, les objectifs et les orientations stratégiques définis dans ce document sont issus d'une concertation avec d'une part les professionnels de la filière et d'autre part les représentants des pouvoirs publics (CGAAER, FranceAgriMer, ministère de l'agriculture, etc.).

Par ailleurs, les deux conseils d'Aprifel (Conseil Consommateurs et Conseil scientifique) ont également contribué à l'élaboration de ce plan de filière en transmettant une contribution identifiant les actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre.

Enfin, afin de mettre en valeur les synergies entre les fruits et légumes frais et transformés tout en intégrant leurs spécificités, les objectifs et les orientations stratégiques ont été rédigés conjointement entre Interfel et l'Anifelt.

Ce plan s'oriente, comme souhaité par les pouvoirs publics, sur la production française, tout en prenant en compte l'ensemble de la filière française et des produits consommés en France.

# QUATRE OBJECTIFS PRINCIPAUX

## 1) Compétitivité nationale : renforcer la compétitivité et l'attractivité des productions françaises au sein des marchés

Assurer la compétitivité globale de la filière fruits et légumes impose que chaque maillon puisse être rémunéré à la hauteur de son travail et de ses engagements.

Ce prérequis nécessite d'être en mesure collectivement de créer de la valeur et d'en assurer l'équitable répartition au sein de la filière, et notamment de permettre à la fois aux producteurs de fruits et de légumes de vivre de leur métier et de favoriser l'installation de nouveaux arboriculteurs et maraîchers.

A ce titre, l'ensemble des organisations professionnelles membres d'INTERFEL et d'ANIFELT s'accordent sur le fait que les engagements de la production doivent faire l'objet de reconnaissance dans le cadre d'une relation commerciale saine, loyale et équilibrée. Ainsi, l'application d'un cahier des charges dépassant les exigences réglementaires doit être prise en compte et valorisée lors des échanges entourant la fixation du prix. Par ailleurs, pour assurer sa compétitivité, la filière, qui est un acteur majeur du développement économique local en employant 480 000 personnes au sein de 80 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national, se doit d'évoluer dans un environnement réglementaire a minima européen le plus harmonisé possible, notamment en matière de dispositions sociales et environnementales. La sur-transposition nationale des textes communautaires ne peut que mettre à mal la compétitivité du secteur.

Le marché des fruits et légumes étant mondial, les engagements pris dans ce plan par la filière ne pourront être mis en œuvre et produire leurs effets que si l'État français se réserve le droit d'activer, dans le respect des règles communautaires, l'article XX de l'Accord GATT de 1947 permettant à un Etat de prendre des mesures restrictives au libre-échange afin de protéger la santé, la vie des personnes et des animaux ou de préserver les végétaux.

Enfin, pour accroître sa compétitivité, le secteur des fruits et légumes doit également continuer à innover et a pour cela besoin d'amplifier ses investissements, à tous les stades de la filière. Notre filière représentant environ 25% du chiffre d'affaires de la « ferme France », cela justifie que, pour l'ensemble de la filière, le plan d'investissement annoncé de 5 milliards puisse conduire à un fléchage à hauteur de 1.2 milliards pour les fruits et légumes, en conformité avec le plan ambitieux de la filière.

## 2) Santé publique : soutenir la consommation des fruits et légumes et valoriser leurs atouts nutritionnels

La consommation des fruits et légumes est un enjeu majeur en matière d'éducation au goût et d'alimentation, mais également un enjeu de santé publique et d'ancrage économique territorial pour les professionnels qui travaillent ces produits. En effet, les fruits et légumes disposent de formidables atouts, notamment en matière nutritionnelle, de diversité de l'offre, de qualité gustative et sanitaire.

Pour autant, les dernières études INCA 3 et Credoc (2017) mettent en évidence la fragilité de la consommation de fruits et légumes (seuls 25% des Français consomment 5 portions de fruits et légumes par jour, soit 400g/j), la détérioration auprès des jeunes ainsi que les risques de santé publique de la sous-consommation des fruits et légumes. Entre 2010 et 2016, la consommation totale de fruits et légumes a diminué de 11% chez les adultes et de 16% chez les enfants (étude CCAF CREDOC 2016).

Partant de ce constat, le soutien à la consommation de ces produits demeure une priorité absolue de la filière. Pour atteindre ces objectifs, les interprofessions sont conscientes de l'enjeu d'une meilleure communication. Mais pour ce faire, il est important de lever les freins entourant la communication des fruits et légumes et de reconnaître les spécificités de la communication collective interprofessionnelle.

## 3) Développement économique international : renforcer la place des entreprises et des produits à l'international

Afin de favoriser le développement des marchés des fruits et légumes et améliorer les échanges de ces derniers en France et dans le monde, la filière s'est dotée d'un double objectif : apporter une analyse plus globale des échanges internationaux et améliorer la réciprocité de ces derniers en matière de fruits et légumes.

Afin de parvenir à cet objectif, l'interprofession s'appuie sur plusieurs leviers d'actions, en travaillant en permanence auprès des instances publiques dans les négociations internationales, en mettant en avant les opérateurs français dans les salons internationaux professionnels, et en valorisant les produits à travers des programmes de promotion dans différents marchés ciblés en Europe ou dans les pays tiers.

## 4) Alimentation responsable : favoriser un changement systémique des modes de production tout en expliquant mieux et en valorisant les pratiques réelles de la filière afin de réduire l'écart entre les comportements des consommateurs et les attentes citoyennes.

Les attentes sociétales des Français vis-à-vis de leur alimentation sont clairement exprimées : santé, bien-être, naturalité, lien renforcé avec la production, respect de l'environnement et de la biodiversité…

Autant d'aspirations mises en évidence dans les récentes enquêtes d'opinion. Si la filière des fruits et légumes disposent d'atouts indéniables pour répondre à ces attentes, force est de constater que le consommateur place encore et toujours le prix comme premier critère de son acte d'achat et n'a pas suffisamment conscience des démarches de contrôles et de progrès engagées à tous les stades de la filière (notamment au travers du développement des techniques de bio-contrôle) et leurs apports en terme de traçabilité et de sécurité sanitaire.

La filière se fixe donc deux grandes ambitions complémentaires. D'une part, faire mieux connaître et reconnaître les engagements sociétaux de la filière. D'autre part, poursuivre et accélérer la transformation des systèmes agricoles et logistiques afin de favoriser un changement systémique des modes de production et de distribution capable de répondre à cette nouvelle donne économique, sociale et environnementale.

Enfin, les relations sociétales faisant partie de la stratégie de la filière des fruits et légumes depuis de nombreuses années, l'interprofession a pour objectif de préserver et renforcer les lieux d'échanges et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

**Le plan stratégique de filière a donc pour vocation de réduire l'écart qui existe entre les objectifs publics, les capacités d'évolution de la filière et la réponse aux demandes des consommateurs ainsi qu'aux attentes sociétales.**

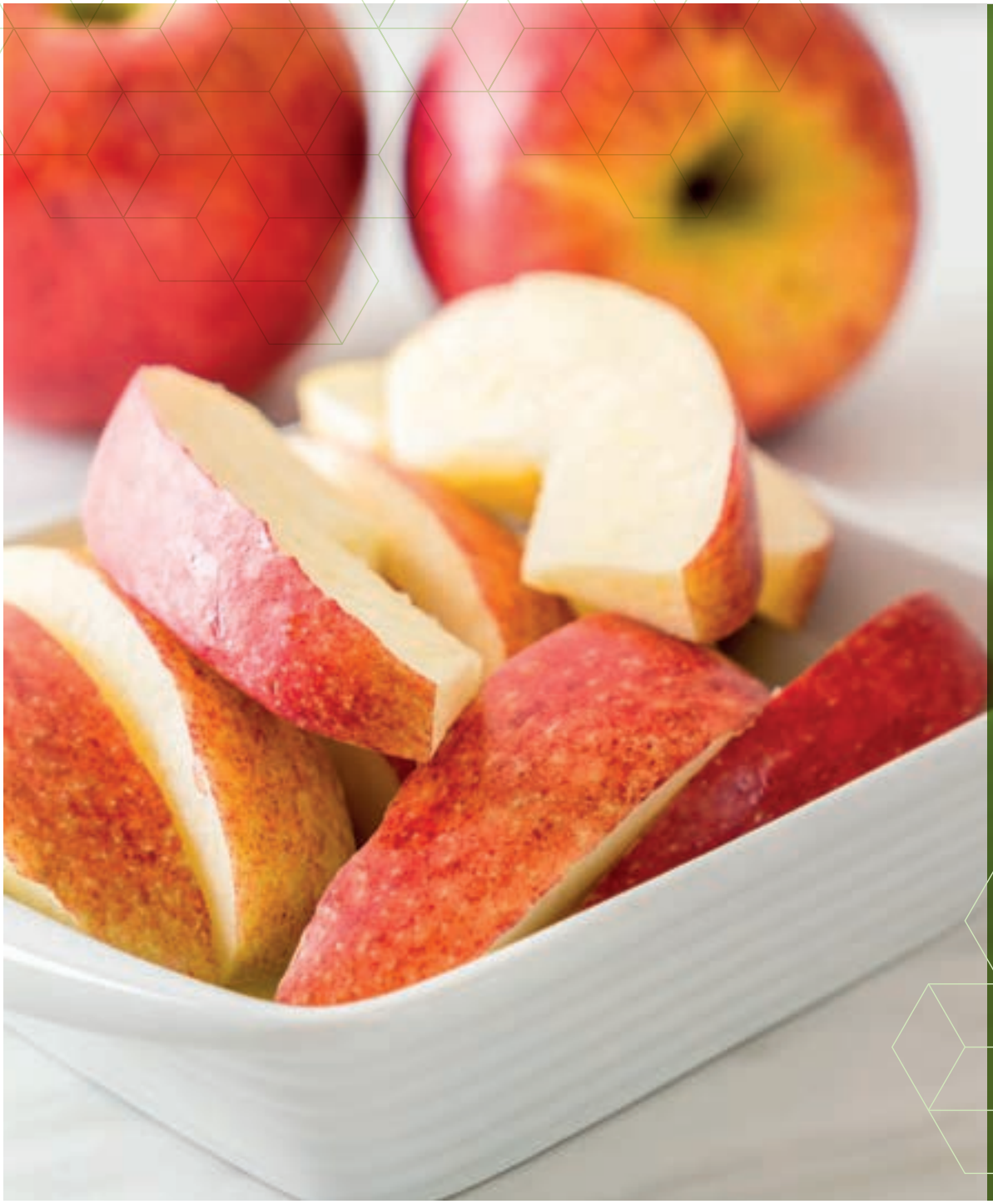

# 5. DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PERMETTANT DE RÉPONDRE À CES OBJECTIFS ET AUX ATTENTES SOCIÉTALES

**En tenant compte des 4 objectifs généraux énumérés précédemment, le plan de filière « fruits et légumes » repose sur les orientations stratégiques suivantes :**

# AXE STRATÉGIQUE N°1

## Disposer d'outils, tant structurels que conjoncturels, permettant des stratégies économiques de filière (compatibles avec l'OCM).

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Dès 2018, la filière des fruits et légumes frais prendra des accords interprofessionnels sur les relations contractuelles afin de définir un cadre attractif, volontaire et performant de contractualisation, adapté aux spécificités de la filière du frais et permettant d'optimiser et de sécuriser les relations commerciales entre les différents maillons de la filière.

Ainsi, les contrats feront notamment référence systématiquement à une durée (a minima d'un an ou d'une campagne mais pouvant être révisée selon des critères fixés en annexe du contrat par type/groupe de produits), à des volumes ou engagements de volume à livrer et à des mécanismes de fixation des prix (prix ferme, système de partage des risques en fonction du prix du marché, tunnel de prix, etc.). Il en va de même de l'encadrement des promotions qui s'avère nécessaire pour que celles-ci s'inscrivent bien dans un objectif de gestion saine de la production et du marché et non comme un facteur entretenant la guerre des prix et la pression exercée sur les fournisseurs.

Néanmoins, le déploiement de la contractualisation dans la filière nécessite de remplacer le cadre juridique lié à la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche maritime, qui n'est pas du tout adapté à notre secteur, par un tel accord interprofessionnel étendu.

La connaissance sur les indicateurs économiques propres aux fruits et légumes frais sera renforcée par un travail conjoint entre l'interprofession, ses familles, le CTIFL et l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges, permettant ainsi de disposer de références économiques les plus fines possibles, au regard de l'extrême diversité des produits, variétés, terroirs et itinéraires techniques propres à notre secteur.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

#### Organisation de l'amont

Les producteurs sont quasiment tous organisés en 37 Organisations de Producteurs (O.P.) avec transfert de propriété qui approvisionnent 144 outils industriels, quelques producteurs ont des contrats directs avec des usines.

**Objectifs à 3 ans :**

- Défendre un règlement européen (OCM) Fruits et Légumes basé sur les OP/ AOP, avec des soutiens spécifiques en cofinancement accordés aux entreprises économiques que sont les OP.
- Obtenir une réelle simplification et sécurisation des OP/AOP dans cette OCM pour maintenir l'attractivité des OP.

#### Contractualisation

Les volumes et /ou surfaces sont contractualisés à 100% entre les acteurs de la production et les industriels avant campagne. Selon les produits, les contrats sont annuels ou pluri annuels (notamment en arboriculture).

La filière a une pratique contractuelle collective de plus de 50 ans. Selon les produits, actuellement les contrats sont :

- des contrats type interprofessionnels : pruneau, tomate, cerise...
- des contrats encadrés par un guide de bonnes pratiques contractuelles sous forme d'accord interprofessionnel, non étendu (cf. code rural) : légumes.

Deux types de contrats : des contrats d'achat et des contrats de culture.

• Le contrat de culture prévoit, à l'avance, ce qui se passe s'il y a un écart entre le volume contractualisé et le volume produit. En général, l'organisation de producteurs et l'industriel se partagent la prise en charge financière des écarts entre ce qui est prévu dans le contrat et la réalisation de la campagne (partage de productivité).

Les cahiers des charges annexés aux contrats sont spécifiques et permettent de faire évoluer les productions (qualité, maitrise des risques sanitaires...).

A 5 ans, la filière pruneau souhaite développer une contractualisation triennale.

### Indicateurs

En l'absence de marché libre, donc de cotations par produit au stade des échanges agro industriels, les filières, au stade professionnel (règlement OCM fruits et légumes) et interprofessionnel, ont historiquement élaboré et mis à disposition des familles et de tous les ressortissants, des données statistiques de production, transformation et échanges. Tous les opérateurs fournissent à une périodicité adaptée au besoin de transparence, leurs données qui sont compilées avant diffusion. Les interprofessions mènent également un suivi annuel des échanges internationaux et de la position des produits français dans le commerce mondial.

Au-delà des statistiques, l'interprofession assure également le suivi des marchés, pour les débouchés nationaux, et internationaux, grâce à des panels de consommation à domicile et en restauration et sur les marchés d'exportation importants.

L'ANIFELT est actuellement en cours de construction de matrices permettant d'établir des indicateurs relatifs à la production et à la valorisation des marchés. Ces matrices seront déclinées par produits.

Il est prévu 3 indicateurs :

• Un indicateur Production

• Un indicateur Transformation

Ces 2 indicateurs seront des matrices basées sur des données INSEE disponibles et pertinentes pour les filières produits

• Un indicateur Marché

Cet indicateur prendra en compte les données de consommation (panels) et d'échanges.

L'ANIFELT s'interroge sur la pertinence de la périodicité mensuelle des indices (indicateurs) tels que rédigés dans l'article L631.24 du code rural dans le cas de contrats annuels ou pluriannuels portant sur des campagnes annuelles de production.

## AXE STRATÉGIQUE N°2

## Améliorer la segmentation du marché, source de valeur pour toute la filière et de réponse aux attentes des consommateurs.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

En réponse à une volonté croissante des consommateurs de mieux appréhender l'offre en fruits et légumes frais et les caractéristiques intrinsèques des produits, la compétitivité de la filière française des fruits et légumes frais passe notamment par une meilleure segmentation du marché, source de valeur partagée pour l'ensemble de la filière. Cette segmentation renouvelée de l'offre se traduit notamment par :

**A.** Des produits respectant des critères qualitatifs élevés en matière de qualité gustative (maturité, taux de sucre…), de calibrage, de date de récolte... définis par des accords interprofessionnels étendus et dont le contrôle sera renforcé ;

**B.** Une forte impulsion donnée aux produits sous SIQO (Label rouge, IGP, AOP, Bio) qui atteindront à échéance de 5 ans 25% en valeur du marché. Cet objectif semble le plus pertinent au regard d'une part de l'investissement que cette montée en gamme nécessite et au regard d'autre part de la capacité de rémunération de cette valeur ajoutée par les consommateurs ;

**C.** Un développement de la production française de fruits et légumes Bio, ce qui nécessitera en parallèle de lever un certain nombre de freins tant techniques, économiques, sociétaux que réglementaires. Le développement de l'offre en produits bio se fera en parfaite complémentarité avec l'offre globale en fruits et légumes qui continuera d'évoluer tant en matière de pratiques culturales que d'innovation pour mieux répondre aux aspirations des consommateurs ;

**D.** L'essor de l'utilisation de l'identifiant « Fruits et Légumes de France » qui permet, au-delà de l'obligation réglementaire d'indication de l'origine, de mettre davantage en valeur auprès des consommateurs la production nationale, y compris au niveau de la RHD où l'étiquetage de l'origine n'est pas obligatoire ;

**E.** Le renforcement des outils de traçabilité et de digitalisation de la filière qui permettront d'une part une facilitation des process logistiques pour les opérateurs économiques et d'autre part une meilleure communication aux consommateurs des caractéristiques et vertus des produits.

## POUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

Une offre plus vaste de fruits et légumes transformés d'origine France :

**A.** L'identification de l'origine sur les emballages, par l'utilisation du logo « fruits et légumes de France », créé par INTERFEL. Cette démarche volontaire (produits non soumis règlementairement à l'obligation de l'étiquetage de l'origine), proposée par ANIFELT aux opérateurs depuis 1 an, est en cours de développement. A date, tous les industriels du légume sont engagés. 300 références sont déjà couvertes. A échéance de 3 ans, l'objectif est de couvrir plus de 1 000 références produits.

Cette initiative d'information, sera complétée par un référentiel de filière « qualité France » à échéance de 3 ans (programme légumes QUALILET). Au niveau européen, le référentiel qualité France devra s'intégrer dans un réseau européen de référentiels qualité.

**B.** Développer une production nationale de « légumineuses graines riches en protéines». Le marché national - achats des ménages et utilisations en restauration - est en croissance depuis 3 ans de l'ordre de 5% par an en volume. Au-delà des productions de petits pois et haricots gousse, la production nationale de légumineuses repose principalement sur les flageolets. La majorité des autres légumineuses en conserve (haricots blancs et rouges, lentilles, pois chiche) est issue de produits importés secs puis mis en oeuvre dans des usines en France. L'approvisionnement d'origine nationale des industriels est de 35%. L'objectif à 5 ans est de 60%, en développant ces productions comme nouveau débouché pour les O.P. partenaires des industriels.

**C.** Produits sous signe de qualité

A échéance 5 ans, positionner les pruneaux d'Agen comme référence mondiale en terme de qualité. La part de la production sous IGP Pruneau d'Agen passerait de 85% à 95%.

**D.** Des fruits et légumes transformés BIO. Des plans BIO sont en cours de développement, ils concernent la production agricole mais également la transformation et nécessitent des investissements spécifiques, car la gestion actuelle optimisant les outils industriels ne permet pas un approvisionnement adapté aux contraintes des campagnes de production de fruits et légumes Bio. Selon les produits, la filière considère pouvoir doubler sa production à échéance de 3 à 5 ans, Pour les productions annuelles, il faudra à court terme, aller chercher des producteurs bio pour qu'ils diversifient leurs cultures avec du légume d'industrie et à 5 ans convertir au bio des producteurs actuels de légumes d'industrie en trouvant des débouchés bio pour toutes les autres cultures de la rotation. Pour les productions pérennes, la contractualisation à long terme est la voie retenue (10 ans et plus).

La pérennité de la production reposera sur l'offre de formation et d'accompagnement technico-économique adaptée aux spécificités de la Bio proposée.

**E.** Proposer une gamme innovante de produits mettant en œuvre de nouveaux procédés industriels de conservation, comme par exemple les produits traités par hautes pressions, commercialisés au rayon frais ou au rayon ambiant. Cette technologie nécessite de la recherche appliquée pour pouvoir stabiliser des fruits et légumes par hautes pressions (projet en cours SHPORE porté par le CTCPA via le Carnot Qualiment).

L'innovation produit est également fortement portée individuellement par les entreprises, l'objectif est difficilement quantifiable collectivement car stratégique et donc confidentiel mais c'est un facteur indéniable de compétitivité des entreprises françaises, générant des exportations à forte valeur ajoutée. Cette innovation s'étend jusqu'aux emballages (caractère recyclable).

**F.** Valoriser les coproduits, les déchets verts sont en grande partie orientés en alimentation animale ou méthanisés. Dans le cas des fruits à noyaux, les amandins sont valorisés en huile alimentaire, en cosmétique, les noyaux en biomasse pour les serristes.

# AXE STRATÉGIQUE N°3

## Mieux répondre aux attentes sociétales, notamment par le développement de la recherche et de l'innovation, tout en assurant la durabilité de la filière.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

La réponse de la filière aux attentes sociétales nécessite au préalable de bien les caractériser. En ce sens, les études et baromètres de confiance réalisés par l'interprofession permettent d'apporter un éclairage objectif de ces attentes et d'améliorer la connaissance de la filière sur le regard que la société civile porte sur nos produits. Un des enjeux pour notre secteur est de faire en sorte que ces attentes sociétales se traduisent en opportunités et non en contraintes pour dynamiser la filière française de fruits et légumes. Partant de ces constats, la stratégie de la filière des fruits et légumes frais repose sur un certain nombre d'actions complémentaires :

**A.** Une meilleure connaissance et valorisation des démarches de progrès et autocontrôles existants à chaque niveau de la filière ;

**B.** La mise en place d'une stratégie de responsabilité sociétale collective (RSC) spécifique à notre filière mais reposant sur les référentiels nationaux et internationaux existants ;

**C.** L'optimisation de l'usage des pesticides et de leurs résidus dans les produits en agissant sur au moins 4 leviers :

- Le développement de la recherche collective sur les méthodes de production combinatoires ;
- Le suivi de l'évolution des traitements avec des objectifs ambitieux de réduction de l'utilisation des pesticides dépendant des espèces, variétés et itinéraires agronomiques utilisés ;
- Le développement de la formation des opérateurs à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- L'encadrement des allégations de type « sans résidus de pesticides » dans l'intérêt des consommateurs, allant de pair avec un accroissement des produits exempts de résidus.

**D.** La réduction des pertes tout au long de la filière et jusqu'au consommateur par une sensibilisation des opérateurs et des consommateurs à l'enjeu du gaspillage alimentaire et une poursuite de la collaboration avec les acteurs de l'aide alimentaire, etc.

**E.** Une utilisation encore plus durable des ressources naturelles (eau, énergie, sols, biodiversité) en agissant aussi bien au stade de la production que de la commercialisation sur tous les leviers permettant d'optimiser la consommation de ces ressources et de préserver notre capacité à produire dans un objectif de développement durable.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

#### Pesticides : réduction de l'impact des produits de protection des plantes.

Pour atteindre les objectifs Ecophyto II (de -25% à -50% de pesticides selon les productions à 2025 ), la filière s'engage à amplifier l'usage de toutes les méthodes combinatoires en développement (variétale, numérique, robotique, agronomique, et du bio contrôle), dans un contexte de faible attractivité de nos productions pour les agro-fournisseurs mondialisés et de désinvestissement de la recherche publique. Il est indispensable de maintenir une bonne capacité à produire des fruits et des légumes de façon fiable (en quantité et qualité) soumis aux aléas conjoncturels (météo) et structurels grandissants (réduction des solutions techniques en PPP - 40% d'usages orphelins en cultures légumières et 30% d'usages orphelins en cultures fruitières, source DGAL- et une hétérogénéité des applications nationales de la réglementation au sein de l'union). L'enjeu porte sur les distorsions de concurrence entre les producteurs au niveau européen et la perte de compétitivité de la filière qui entraînerait la délocalisation des « petites productions ».

Près de 60% des vergers de pommes en France sont engagés dans une charte de production fruitière intégrée. Le programme QUALILET, permettra aux exploitations cultivant des légumes d'aller vers la certification, notamment environnementale (HVE) (en légumes, actuellement 30% des exploitations sont certifiées, objectif 50% à 5 ans).

La recherche de nouvelles variétés résistantes aux maladies, aux ravageurs et au changement climatique est une nécessité, dans un contexte de faible retour économique (50 espèces légumières différentes cultivées en plein champ sur 124 000 ha en France). Une action a été engagée auprès du GNIS, mais les réponses doivent également être envisagées par de la recherche publique. La problématique de l'absence de recherche variétale sur ces espèces est européenne.

Toute approche de réduction des intrants ne doit pas remettre en cause l'exigence de sécurité sanitaire (plantes toxiques, mycotoxines...).

En matière d'herbicides, le rapport de l'INRA de novembre 2017 sur les usages alternatifs au glyphosate rappelle explicitement la situation :

> **Extrait du résumé exécutif**
>
> Avec l'appui des Chambres d'Agriculture et des Instituts Techniques Agricoles, nous avons identifié des situations de difficulté et d'impasses au regard des leviers et connaissances disponibles à ce jour. On considère qu'il y a impasse quand la seule alternative envisageable à court terme consiste à réaliser la destruction à la main de la flore vivace.
>
> Elles concernent :
> Les cultures pour des marchés spécifiques avec fortes contraintes techniques. Le secteur de la production de semences (380 000 ha dont 70 700 ha pour les espèces fourragères, potagères et florales les plus délicates à conduire) ainsi que les légumes de frais et de conserve cultivés en plein champ (203 560 ha en 2014 dont 61% en exploitations de grande culture), avec risque de présence de fragments issus d'adventices toxiques entrent dans cette catégorie.

Enfin, concernant les insecticides, les consommateurs refusent, à juste titre, toute présence d'insectes dans les légumes conditionnés, en conserve et surgelés (cf brocolis BIO surgelés en restauration scolaire à Marseille, janvier 2014).

Les pratiques et les usages sont très encadrés et contrôlés systématiquement au niveau individuel et collectif. Leur évolution est mesurée. Ainsi, les filières légumes et pruneau disposent d'un observatoire des pratiques phytosanitaires (IFT).

En revanche, sur les résidus dans les produits finis, les filières se proposent d'aller au-delà des résultats des études menées par la DGAL qui ne constatent pas de non conformités à la réglementation sur le respect des LMR, en proposant davantage de fruits et légumes transformés sans résidus quantifiables (programme légumes VIGIRESILET, 3 ans). Il est souhaitable que la filière (production et transformation) s'approprie cette thématique qui ne doit pas être un enjeu de différenciation marketing. Pour ce faire il est indispensable qu'une définition officielle soit donnée à l'allégation « sans résidus ».

## GESTION DES RESSOURCES NATURELLES :

### Gestion des sols

Hormis dans les exploitations disposant d'effluents d'élevages, et y compris en BIO, les producteurs ont insuffisamment recours à la fertilisation organique. L'intérêt pour les couverts végétaux/engrais verts, pour les activateurs d'humus et les composts permet de faire mieux fonctionner le sol pour mieux nourrir la plante et limiter le recours aux engrais. L'objectif à 5 ans est que 20% de la surface totale du verger de prune soit fertilisée organiquement ou avec des engrais verts/couverts végétaux ou utilisant des activateurs d'humus. En légumes, remplacer 20% de fertilisation chimique par de la fertilisation organique dans les régions en déficit à 5 ans.

### Maintien de la biodiversité

Les productions légumières d'industrie entrant à hauteur de 10% dans les assolements d'exploitations de grandes cultures ou d'élevage contribuent à la biodiversité des cultures. Les cultures de petits pois (2ème surfaces de légumes en France), sont particulièrement intéressantes à cet égard par incorporation de la biomasse au champ.

La filière champignon vise à sécuriser les ressources sur lesquelles s'appuient la production (paille, tourbe...), en menant des programmes de recherche pour accroître la bio-efficience du compost et de la terre de gobetage en production de champignons.

### Eau

Prendre en compte le réchauffement climatique. Les cultures sont d'autant plus sensibles au déficit hydrique qu'elles sont à cycle court. Le changement climatique entraine de plus fréquents déficits hydriques. L'irrigation est indispensable pour garantir l'approvisionnement industriel estival, en quantité, régularité et qualité.

Il est donc nécessaire de développer l'accès à l'eau pour l'irrigation de toutes les exploitations fruitières et légumières. La filière s'engage à 5 ans à généraliser dans toutes les exploitations, l'usage des outils de pilotage de l'irrigation.

En zone méditerranéenne, où la situation de déficit hydrique s'intensifie, la gestion raisonnée combinant la mise en culture de variétés économes en eau et l'usage d'outils d'aide à la décision de l'irrigation et de sa fréquence est amenée à se généraliser dans les 5 ans.

Au stade industriel, les entreprises optimisent l'usage de l'eau (quantitatif et qualitatif). Le programme Minimeau porte sur la minimisation des consommations d'eau dans les agro-industries par le développement d'une approche intégrée associant Empreinte Eau et Pinch massique. Le CTCPA y représente la filière fruits et légumes transformés. Les objectifs de ce projet sont notamment de réduire la consommation d'eau dans l'industrie alimentaire selon les outils de 25 à 75%, et donc d'améliorer la compétitivité des IAA grâce à la diminution des dépenses opérationnelles liées à l'approvisionnement en eau et aux taxes sur la pollution.

### Energie

L'évolution des pratiques agricoles, en particulier afin de maintenir la compétitivité de la filière et de réduire l'usage des PPP, entraine davantage de mécanisation. Afin de limiter l'usage d'énergie, les O.P. vont amplifier les démarches auprès des fournisseurs de machines agricoles et partager cet objectif avec les entrepreneurs de travaux agricoles. A 5 ans, l'objectif est de réduire de 10% la consommation de carburants.

**Des usines plus sobres**

Les procédés de conservation thermiques en masse, de fruits et légumes de saison, limitent l'usage de l'énergie. La filière est déjà engagée à faire évoluer les méthodes et les outils industriels afin de réduire l'empreinte énergétique (cuiseurs, stérilisateurs, tunnels de surgélation, séchoirs, ...). La filière pruneau, mène un projet de recherche pour l'optimisation des installations de séchage et la mise au point de nouvelles technologies de séchage, économes en énergie (projet NeoDRY). L'objectif à 3 ans est de développer une nouvelle technologie de séchage, sobre en consommation et utilisant l'énergie renouvelable. A 5 ans, la filière installera de nouveaux équipements ou améliorera l'efficacité énergétique des fours existants.

La filière souhaite mieux valoriser les déchets « verts », par l'installation de méthaniseurs au stade industriel. Cette démarche nécessite des investissements industriels qui devraient bénéficier de soutiens financiers à l'instar de ce qui se pratique dans différents pays européens.

# AXE STRATÉGIQUE N°4

## Répondre à l'objectif de santé publique et d'éducation alimentaire en matière de consommation de fruits et légumes.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Pour répondre à l'objectif de santé publique et d'éducation alimentaire en matière de consommation de fruits et légumes, INTERFEL s'engage à intensifier les actions d'information et d'éducation auprès des jeunes consommateurs et à augmenter significativement l'investissement collectif en faveur de la promotion des fruits et légumes frais, en passant d'un budget de 2 millions d'€/an à un budget de 4 millions d'€/an pendant 3 ans minimum.

Afin d'enrayer la baisse de la consommation des fruits et légumes frais à échéance 5 ans et s'approcher des recommandations nutritionnelles (PNNS), Interfel souhaite que les pouvoirs publics puissent faciliter l'application du programme européen « Des fruits et légumes à l'école » (démarche administrative) et développer la communication autour de ce programme (à l'instar des autres Etats membres de l'Union européenne). L'interprofession continuera à soutenir les actions d'information et d'éducation autour de ce programme.

L'éducation est éminemment prioritaire dans l'objectif poursuivi d'une alimentation saine et responsable. Interfel joue et jouera un rôle essentiel dans la transmission auprès des jeunes générations des bases nutritionnelles, notamment en développant son réseau de diététiciens formateurs sur l'ensemble du territoire français.

Par ailleurs, la mission d'information est au cœur des actions de l'interprofession.Interfel (notamment via Aprifel) souhaite pouvoir faire référence à des allégations nutritionnelles et de santé sur les fruits et légumes frais afin d'informer le grand public de leurs apports nutritionnels et de leurs bienfaits pour répondre aux enjeux de santé publique. Mais la communication sur ces allégations est régie par une règlementation européenne qui cible « les communications à caractère commercial », dont ferait partie la communication et l'information interprofessionnelle (règlement n°1924/2006 concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires). Or, les interprofessions n'ont pas d'activité commerciale. L'information interprofessionnelle vise une catégorie de produits ou des produits génériques dans un but pédagogique. Cette règlementation est inadaptée à la communication interprofessionnelle. Pour ce faire, Interfel souhaite faire évoluer le règlement européen sur les allégations nutritionnelles et de santé.

Enfin, pour une meilleure information du consommateur, Interfel souhaite disposer d'espaces d'information dédiés sur les produits et métiers en dehors des espaces publicitaires et commerciaux – territoires naturels des marques et des entreprises.

De tels espaces de diffusion sur les radios et télévisions publiques pour des campagnes collectives d'information par les organisations interprofessionnelles sont aujourd'hui prévus par la loi d'avenir pour l'agriculture promulguée le 14 octobre 2014. Toutefois, le décret d'application de l'article 18 de cette loi tarde à paraître. Or, la mise à disposition d'espaces d'information gratuits sur les chaînes publiques ne doit pas être de nature à induire des coûts pour les services publics dans la mesure où les programmes d'information seront entièrement financés par les interprofessions.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

La filière a comme objectif prioritaire de développer la consommation de tous les fruits et légumes en France, sachant que la diversité des gammes de produits préparés et conservés peut répondre aux nouveaux comportements alimentaires. Les produits ont une très large clientèle mais les niveaux de consommation, des légumes sont très insuffisants en particulier chez les enfants et les jeunes.

Les entreprises de la filière doivent répondre à des enjeux de sécurité nutritionnelle et sanitaire par une offre de qualité, stable, accessible et abordable. Elles doivent également répondre à une réglementation complexe et s'inscrire dans le respect de la durabilité tout en s'adaptant à la variation de la disponibilité et du coût des matières premières. Les opérateurs de la filière mènent un suivi analytique régulier des produits commercialisés au niveau nutritionnel et des risques sanitaires.

Bien nourrir les Français au quotidien, c'est fournir des fruits et légumes de qualité à toutes les populations. Cette accessibilité concerne en particulier les populations les plus défavorisées.

Dans ce contexte, la filière bénéficie désormais et pour cinq ans du dispositif UMT Qualiveg 2, porté par le CTCPA et l'INRA PACA, et soutenu notamment par la SONITO et l'UNILET. Cette Unité Mixte Technologique vise à monter des projets collaboratifs afin de concevoir des Fruits et Légumes transformés optimisés sur les dimensions majeures de la qualité, i.e. organoleptique, sanitaire, nutritionnelle et technologique par une démarche intégrée (amont-aval et de l'échelle laboratoire à la ligne de production industrielle). Cet objectif de recherche s'inscrit parfaitement dans les défis « améliorer la performance industrielle » et « assurer la qualité et la sécurité des aliments », décrits dans la feuille de route technologique de la filière alimentaire 2016-2020.

A titre d'exemple, c'est dans le cadre de cette UMT que le CTCPA a pu démontrer qu'en l'absence d'oxygène, la vitamine C n'était pas sensible à la température ce qui ouvre la voie à des nouveaux produits fruits transformés aux qualités nutritionnelles préservées, dès lors que la ligne industrielle peut fonctionner en anoxie. La filière pruneau mène également des recherches pour la mise au point de capteurs non destructifs d'évaluation de la maturité et de la qualité des prunes vise à 5 ans à améliorer la qualité nutritionnelle en réduisant l'impact des procédés de transformation.

La filière se mobilisera pour développer la consommation des légumes en particulier, car ils souffrent de dé-consommation, en combinant les actions des marques et les démarches collectives via des outils numériques à échéance 3 ans.

Enfin, l'éducation est éminemment prioritaire dans l'objectif poursuivi d'une alimentation saine et responsable. Les interprofessions jouent un rôle essentiel dans la transmission auprès des jeunes générations des bases nutritionnelles. Dans le contexte d'une alimentation riche en fruits et légumes, l'éducation sur les quantités et les fréquences de consommation est à promouvoir.

Afin d'enrayer la baisse de la consommation des fruits et légumes à échéance 5 ans et s'approcher des recommandations nutritionnelles (PNNS), ANIFELT souhaite que les pouvoirs publics puissent faciliter l'application du programme européen « Des fruits et légumes à l'école ».

**Afin de répondre à cet enjeu de santé publique de consommation des fruits et légumes, il est souhaitable de mettre en place un plan national ambitieux associant les 2 interprofessions et les différents ministères (Agriculture, Santé, Économie et Éducation Nationale).**

# AXE STRATÉGIQUE N°5

## Mieux structurer le commerce à la demande internationale et renforcer la communication sur l'offre des entreprises et des produits français.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

La filière souhaite mettre en œuvre un plan ambitieux de développement à l'international des entreprises françaises (notamment TPE/PME) en agissant sur 3 leviers stratégiques :

- La prospection collective de nouveaux marchés,
- La réouverture des marchés stratégiques,
- L'accroissement des budgets promotion sur les marchés extérieurs.

Afin de mieux structurer le commerce à la demande internationale, il est nécessaire qu'il y ait un principe de réciprocité tant dans les échanges que dans l'application des contraintes réglementaires afin de ne pas créer de distorsions sur nos propres productions. La sur-transposition ou la surinterprétation des textes réglementaires ou des protocoles d'accord de la part de l'administration et de ses services déconcentrées entraînent une surcharge disproportionnée pour les professionnels. Pour ce faire, Interfel préconise de renforcer les besoins de l'État à l'international. De même, toute mise en avant de l'origine nationale devrait être autorisée du moment que cette démarche s'insère dans un objectif d'information du consommateur. Et nous soutenons tout projet de budget spécifique sur la promotion des produits agricoles et agroalimentaires d'origine France sur les marchés extérieurs, piloté par l'interprofession.

Enfin, la mise en place d'outils d'accompagnement aux entreprises doit être renforcée comme des assurances crédits à taux bonifié sur des marchés en développement ou des facilités de trésorerie à la prospection et au développement commercial.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

A échéance 5 ans, positionner le pruneau d'Agen/ pruneau français comme référence mondiale en terme de qualité.

A échéance de 5 ans, le référentiel de filière légumes « qualité France » référentiel qualité France devra s'intégrer dans un réseau européen de référentiels qualité.

Les entreprises françaises poursuivront leur développement à l'international.

# VOLET TRANSVERSAL

## Optimiser la gouvernance de la filière pour favoriser les prises de décision, l'ouverture à la société civile ainsi que la recherche et l'innovation.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Aujourd'hui, Interfel est composée de 14 organisations professionnelles nationales, représentant l'intégralité de la filière des fruits et légumes frais, de la production jusqu'à la distribution, y compris la restauration collective. L'enjeu consiste donc avant tout à pérenniser cette gouvernance complète de l'interprofession et de porter la voix de l'ensemble de l'univers des fruits et légumes frais, entendu comme les fruits et légumes à l'état brut ou n'ayant pas subi de transformation en vue d'une longue conservation, à savoir simplement les fruits et légumes perçus comme frais par le consommateur final. Afin d'asseoir sa stratégie au plus près des territoires, Interfel développera une gouvernance régionale de l'interprofession en expérimentant la mise en place de comités régionaux avec l'appui des structures régionales de la filière.

Par ailleurs, l'interprofession s'engage à développer les échanges, partenariats et synergies d'actions avec les structures représentant les fruits et légumes transformés et plus généralement avec l'ensemble des interprofessions au travers du CLIAA.

Enfin, pour que les stratégies de filière tiennent compte au mieux des attentes des consommateurs et de la société civile en général, la filière s'engage à développer les relations avec de nouvelles associations et ONG par l'élargissement des instances de concertation existantes d'Aprifel aux parties prenantes, notamment environnementales, de la filière.

### POUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS

#### Interprofession

A échéance 3 ans, ANIFELT ambitionne de fédérer plus largement l'ensemble des filières de la transformation en facilitant le regroupement d'acteurs dispersés.

Dans ce cas, les filières de productions transformation réunies à ANIFELT représenteraient :

- 1 400 000 tonnes de légumes*, soit 89% du total de production nationale des légumes livrés à l'industrie hors maïs doux, vs 78% actuellement
- 490 000 tonnes de fruits* soit 88%, du total de production nationale des fruits livrés à l'industrie hors filière cidre et alcools de fruits, vs 35% actuellement.

#### Relations inter filières

Les relations avec les organisations interprofessionnelles et professionnelles du secteur des fruits et légumes frais, des pommes de terre ont été largement développées.

ANIFELT et INTERFEL mènent régulièrement des actions communes :

- En matière d'information du consommateur : le logo Fruits et légumes de France sur les emballages.
- En matière de communication (programme Mon petit légumady) déployé dans le cadre du programme européen « fruits et légumes à l'école »,
- En matière d'études économiques (étude gaspillage), partage de données de consommation.
- En matière de recherche expérimentation. ANIFELT est partenaire du CTIFL pour les actions du programme national de développement agricole et rural présenté au financement du CasDar (adossement). Les deux filières (fruits & légumes frais et fruits & légumes transformés) désirant favoriser la concertation lors de la programmation et du suivi des programmes nationaux de recherche expérimentation agricole ont signé depuis 2012, une convention. Cette convention de collaboration entre le CTIFL, ANIFELT et ses membres, fixe le cadre pour les programmes nationaux de développement et recherche expérimentation agricole des filières fruits et légumes frais et transformés. Le CTIFL et ANIFELT se sont donnés comme missions réciproques de rechercher des synergies pour optimiser les actions dans le secteur des fruits et légumes. Cette convention définit également les champs d'expertises et leur reconnaissance mutuelle des compétences des expertises et des travaux.

Les interprofessions spécialisées sont membres du GIS Piclèg et du GIS Fruits

En matière de recherche expérimentation sur la partie transformation, les membres de l'ANIFELT selon les produits (UNILET, SONITO, CTC) sont membres des comités de programmation filière du CTCPA afin de participer à l'élaboration des projets de recherche pour les entreprises de la transformation et de bénéficier du transfert des résultats de recherche.

Au-delà des relations historiques d'échange entre les interprofessions dans le cadre du CLIAA, ANIFELT souhaite développer des relations plus étroites avec la filière Maïs Doux, le GNIS et TERRES UNIVIA en participant à des groupes de travail thématiques.

#### Liens avec les territoires

Dès 2018, ANIFELT propose d'engager des rencontres avec les instances régionales de pilotage afin de leur présenter le plan de filière d'en partager les objectifs, et les stratégies, de co-construire des actions adaptées aux territoires.

#### Et la société civile

ANIFELT propose, au-delà des Conseils Spécialisés, que FranceAgriMer puisse être le lieu d'échange et de concertation complémentaire entre l'interprofession et des représentants de la société civile, Associations de consommateurs et environnementales. Ces rencontres auraient, entre autres, pour objectif de mieux préciser les attentes et d'expliquer les pratiques, les produits afin de réduire l'écart entre perception et réalité.

** base Agreste*

# 6. LES ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE : STRATÉGIE DE MOYENS

# ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE STRATÉGIE DE MOYENS
# SOMMAIRE DES FICHES

## AXE STRATÉGIQUE 1

### Disposer d'outils, tant structurels que conjoncturels

**P.28 :** Mettre en œuvre une contractualisation attractive, performante et adaptée à la filière des fruits et légumes frais (INTERFEL)

**P.29 :** Disposer d'indicateurs et permettre d'anticiper et de gérer les situations de crise économique (INTERFEL/ ANIFELT)

## AXE STRATÉGIQUE 2

### Améliorer la segmentation du marché

**P.31 :** Fixer des critères qualitatifs au travers d'accords interprofessionnels étendus et contrôlés (INTERFEL)

**P.32 :** SIQO (partie 1) : développer la part des produits sous SIQO, hors bio (INTERFEL/ANIFELT)

**P.33 :** SIQO (partie 2) : développer la part des produits bio (INTERFEL/ANIFELT)

**P.34 :** Développer la certification environnementale des exploitations agricoles (vers la HVE) – (INTERFEL/ANIFELT)

**P.35 :** Renforcer la traçabilité et l'information sur nos produits (INTERFEL)

**P.36 :** Développer l'offre de produits français (ANIFELT)

## AXE STRATÉGIQUE 3

### Mieux répondre aux attentes sociétales

**P.38 :** Renforcer et valoriser les démarches globales de progrès à tous les stades de la filière (INTERFEL/ ANIFELT)

**P.39 :** Optimiser l'usage des produits phytosanitaires et renforcer les démarches de bio-contrôle (INTERFEL/ ANIFELT)

**P.40 :** Réduire les pertes alimentaires tout au long de la filière et jusqu'au consommateur (INTERFEL/ ANIFELT)

**P.41 :** Utilisation durable des ressources (eau, énergie, sols…) - (INTERFELT/ANIFELT)

## AXE STRATÉGIQUE 4

### Répondre à l'objectif de santé publique et d'éducation alimentaire

**P.44 :** Favoriser la consommation des fruits et légumes en valorisant leurs atouts nutritionnels– partie 1 (INTERFEL/ANIFELT)

**P.45 :** Assurer la pédagogie sur les fruits et légumes – partie 2 (INTERFEL/ANIFELT)

## AXE STRATÉGIQUE 5

### Mieux structurer le commerce à la demande internationale

**P.47 :** Investir collectivement dans la prospection de nouveaux marchés et la promotion de nos produits à l'international (INTERFEL/ ANIFELT)

## VOLETS TRANSVERSAUX

### Recherche et Innovation :

**P.49 :** Démultiplier la capacité de recherche et innovation filière (INTERFEL)

**P.50 :** Démultiplier la capacité de recherche et innovation filière (ANIFELT)

### Gouvernance des l'interprofessions :

**P.53 :** Assurer une gouvernance de la filière « complète » et ouverte à la société civile (INTERFEL)

**P.54 :** Fédérer plus largement la filière - Échanger avec d'autres filières (ANIFELT)

Le descriptif de la stratégie de moyens de la filière « Fruits et Légumes » est présenté dans une série de 19 fiches thématiques, toutes structurées autour :

- **D'un titre qui indique le champ d'action de la fiche,** rattaché à l'un des axes stratégique défini ;
- **Des logos qui indiquent les engagements du « frais » (Interfel) et/ou du « transformé » (Anifelt)**
- **D'une partie « Constat et enjeux »** qui, au-delà du diagnostic général de la filière, précise les constats et enjeux propres à la thématique traitée ;
- **D'une partie « Engagements de la filière »** qui liste les engagements concrets de la filière ;
- **D'une partie « Objectifs »** qui détaille les indicateurs de moyens et de résultats permettant d'évaluer l'effectivité des engagements ;
- **D'une partie « Facteurs clés de succès et faisabilité »** qui listent les freins devant être levés pour l'atteinte des objectifs ;
- **D'une partie « à retenir »** qui résume les messages clefs de chaque fiche.

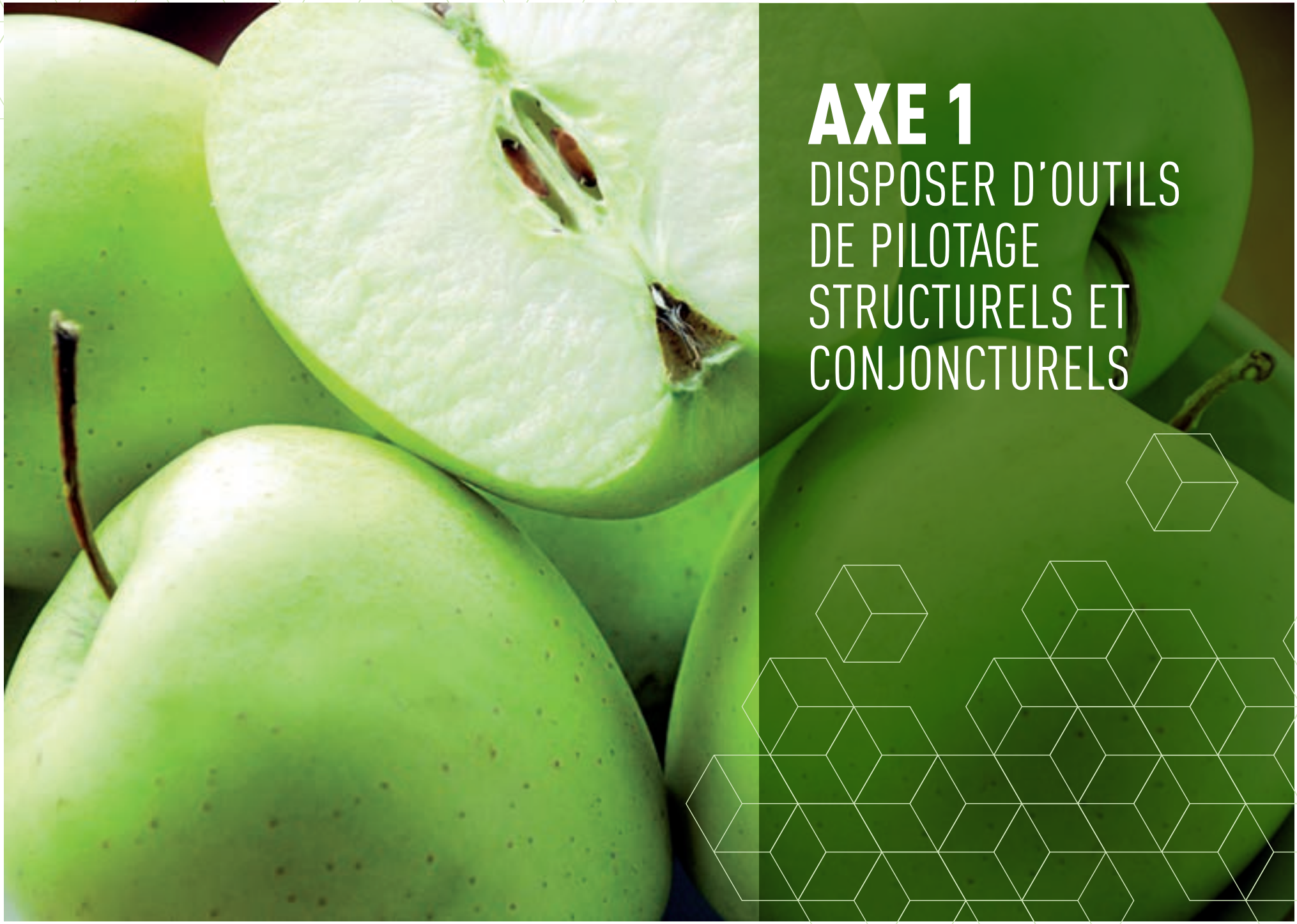

# AXE 1
## DISPOSER D'OUTILS DE PILOTAGE STRUCTURELS ET CONJONCTURELS

# AXE 1. DISPOSER D'OUTILS DE PILOTAGE STRUCTURELS ET CONJONCTURELS

# Mettre en œuvre une contractualisation, attractive, performante et adaptée à la filière des fruits et légumes frais

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

La contractualisation constitue un outil d'optimisation et de sécurisation des relations commerciales intéressant pour autant qu'elle soit attractive et adaptée aux réalités technico-économiques de la filière des fruits et légumes frais.

### Enjeux

Les enjeux pour la filière résident donc dans le fait de mettre en place une contractualisation **volontaire** mais incitative et progressive, permettant :

- la mise en œuvre de pratiques commerciales loyales, saines et équilibrées ;
- la valorisation des engagements extraréglementaires, des innovations et de tout élément différenciant mis en place notamment par les producteurs.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Adopter au sein de la filière des fruits et légumes frais d'ici début 2018 un accord interprofessionnel sur les relations contractuelles** qui définisse le cadre opérationnel de la contractualisation pour toute la filière et les modalités de valorisations applicables (indicateurs) pour toute exigence supérieure à la réglementation ;

- **Mettre en place et diffuser, en association avec les organisations professionnelles, des outils** (guides, clauses types, matrices de contrats, formations,…) permettant aux professionnels de mieux appréhender les contrats et de devenir réellement acteurs de leur relation commerciale ;

- **Approfondir, en tenant compte des spécificités du secteur des fruits et légumes frais, le dialogue interprofessionnel (accord interprofessionnel à adopter dès 2018) autour de l'encadrement des promotions qui peuvent être destructrices de valeurs pour l'ensemble de la filière et s'assurer** que ces promotions s'inscrivent bien dans un objectif de gestion saine et favorable de la production et du marché ;

- **Ouvrir des discussions en vue de conclure un accord interprofessionnel au cours du premier semestre 2018 sur la fixation du seuil de revente à perte** qui soit adapté à la filière des fruits et légumes frais.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Le déploiement de la contractualisation dans la filière nécessite :

- De remplacer le cadre juridique lié à la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche maritime **par un accord interprofessionnel étendu en la matière** ;
- D'acter que lorsque l'interprofession est longue, **c'est à elle de décider des conditions de la contractualisation adaptée à son secteur**, notamment en ce qui concerne la problématique des indicateurs dans les contrats ;
- De **consulter l'interprofession avant toute modification législative ou réglementaire** impactant la filière.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ Mise en place dans le cadre de l'observatoire économique du Ctifl d'une mesure de l'évolution (croissante) de la part des volumes contractualisés dans la filière des fruits et légumes frais avec un **objectif global de 30% de volumes contractualisés dans la filière d'ici 5 ans, à déterminer en fonction des lignes de produits**.

### À retenir

Impliquée pour des relations **commerciales sereines**, Interfel souhaite **renforcer le rôle d'interlocuteur des interprofessions auprès des pouvoirs publics** mais également **approfondir le cadre actuel de contractualisation** (résilience, encadrement des promotions, suivi des volumes contractualisés).

# AXE 1. DISPOSER D'OUTILS DE PILOTAGE STRUCTURELS ET CONJONCTURELS

# Disposer d'indicateurs et permettre d'anticiper et de gérer les situations de crise économique

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

La filière des fruits et légumes frais et transformés se caractérise par plus de 80 produits (déclinés en un grand nombre de variétés) ayant chacun leurs spécificités et soumis aux aléas, notamment climatiques, de la production et/ou de la consommation. Du fait de ces caractéristiques intrinsèques à la filière, la définition de coûts de production et de prix de revient spécifiques à chaque produit s'avère particulièrement complexe.

Pour les fruits et légumes transformés, les contrats prévoient, à l'avance, la co-gestion des écarts entre le volume contractualisé et le volume produit.

### Enjeux

Pour autant, disposer d'indicateurs macro-économiques à l'échelle des filières permettant d'assurer le pilotage/suivi des marchés est nécessaire pour :

- Mesurer et objectiver la compétitivité de la filière et de ses différents maillons ;
- Caractériser et anticiper les situations de crise conjoncturelle.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Engager ou poursuivre un travail collaboratif entre Interfel, ses organisations professionnelles, le Ctifl et l'OFPM sur la question des indicateurs (macro-)économiques des fruits et légumes frais** (prix moyen à chaque stade de la filière, coûts de production, problématique des produits bio…) ;
- **Etre force de proposition pour améliorer le mécanisme de construction de l'indicateur de crise conjoncturelle du RNM** afin qu'il reflète au mieux la réalité des marchés des fruits et légumes frais ;
- **Mettre en place en cas de crise avérée un dispositif interprofessionnel spécifique** (accords « spot » ou dialogue interprofessionnel renforcé permettant une commercialisation des produits et une sortie de crise dans les meilleures conditions pour les acteurs) ;
- Construire au niveau d'ANIFELT des matrices permettant d'établir des **indicateurs relatifs à la production et à la valorisation des marchés**. Ces matrices seront déclinées par produits.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Le succès des engagements dépendra des conditions suivantes:

- Donner la capacité aux organisations professionnelles d'adapter au mieux l'offre à la demande en quantité et en qualité et pour cela **faire reconnaître l'exception agricole dans le droit européen de la concurrence ainsi qu'une évolution du droit applicable aux interprofessions** ;
- Tenir compte dans les décisions publiques des spécificités des F&L frais qui ne sont pas assimilables aux produits de l'agro-industrie en ce qui concerne notamment les indicateurs ;
- Doter de moyens supplémentaires l'observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) pour affiner encore davantage les données économiques concernant les fruits et légumes frais ;
- Améliorer la disponibilité de données officielles précises des échanges (nomenclature douanière courte et figée) ;
- Pertinence de la périodicité mensuelle des indices (indicateurs) tels que rédigés dans l'article L631.24 du code rural dans le cas de contrats annuels ou pluriannuels portant sur des campagnes annuelles de production.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

- Disposer d'ici 5 ans de références économiques (intégrant les intrants, les marchés, la consommation etc…) les plus fines possibles pour le secteur des fruits et et légumes frais au regard de la diversité des produits ;
- Pour les contrats fruits et légumes transformés, disposer dès 2018, d'indicateurs pertinents.

### À retenir

Soucieuse d'**être crédible auprès des pouvoirs publics**, Interfel est en première ligne pour **proposer et concevoir des instruments de stabilisation** afin d'offrir des solutions crédibles aux contextes de crises agricoles. Aussi, et parce qu'**essentielle à l'équilibre de toute société, l'agriculture** doit faire l'objet d'un **régime dérogatoire au droit de la concurrence** défini à l'échelle européenne.

# AXE 2
## AMÉLIORER LA SEGMENTATION DU MARCHÉ

# AXE 2. AMÉLIORER LA SEGMENTATION DU MARCHÉ

# Fixer des critères qualitatifs au travers d'accords interprofessionnels étendus et contrôlés

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

L'interprofession est habilitée à prendre des accords interprofessionnels étendus ayant pour objet de garantir et développer la qualité des produits, notamment en matière de :

- ✓ Maturité (taux de sucre, taux d'acidité, coloration, fermeté, jutosité, etc.),
- ✓ Calibrage et conditionnement,
- ✓ Catégorie commerciale,
- ✓ Date de récolte/commercialisation.

### Enjeux

Les critères de qualité des fruits et légumes fixés aux niveaux européen et français permettent de mettre sur le marché un produit sain et qui répond aux attentes des consommateurs notamment en matière de qualité gustative.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Poursuivre l'élaboration d'accords interprofessionnels** visant à :
  - ✓ Garantir et développer la qualité des fruits et légumes frais ;
  - ✓ S'adapter aux besoins exprimés par les consommateurs (notamment l'accessibilité par l'usage).
- **Accroitre leur notoriété** auprès des acteurs de la filière par une plus grande diffusion et communication sur le terrain ;
- **Renforcer le contrôle de ces accords** par la création au 1er semestre 2018 d'un GIE contrôle avec le CNIPT.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Pour assurer le succès de la démarche, le dialogue entre la filière et les pouvoirs publics doit permettre de :

- Consulter la filière en amont de la modification/suppression des normes de commercialisation internationales, européennes et françaises qui sont garantes d'échanges commerciaux loyaux ;
- Accompagner la filière dans l'élaboration des accords interprofessionnels concernant la qualité et dans leur champ d'extension ;
- Lutter contre les pratiques commerciales déloyales issues des ventes au déballage sauvages et renforcer les contrôles en ce sens ;
- Faire évoluer le droit européen pour une meilleure harmonisation, notamment des dispositions en matière sociale et environnementale.

L'impact sur le marché des accords interprofessionnels est forcément limité du fait de l'impossibilité d'étendre ces accords qualité aux produits non français.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

- ▶ Développer une offre de formation permettant d'accroître la connaissance des professionnels sur l'application des accords interprofessionnels qualité (**250 formations/an** menées par le GIE contrôle et le Ctifl) ;
- ▶ Augmentation du nombre de contrôleurs de l'interprofession en vue d'aboutir d'ici 5 ans à **13 contrôleurs** au sein d'un GIE mutualisé entre Interfel et le CNIPT, tout en maintenant le niveau de conformité sur ces accords.

## À retenir

Interfel souhaite la **valorisation des accords interprofessionnels étendus et contrôlés**. En définissant ainsi des critères qualitatifs, la **qualité des fruits et légumes** frais se développe et est garantie. C'est également essentiel pour **répondre avec flexibilité aux attentes des consommateurs en matière de qualité gustative, de segmentation des produits et de praticité**.

# AXE 2. AMÉLIORER LA SEGMENTATION DU MARCHÉ

# SIQO – Partie 1 : Développer la part des produits sous SIQO (hors bio)

## CONSTAT ET ENJEUX

**Constat**

- 13% des exploitations sont engagées dans des filières sous SIQO dans le secteur des fruits et légumes, représentant 8,6% de la surface française de fruits et légumes et 3,8% du volume de production nationale de ces filières (hors bio) ;
- Complexité des démarches pour l'obtention d'un SIQO.

**Enjeux**

- Augmenter les volumes commercialisés sous SIQO ;
- Valoriser le prix pour créer de la valeur économique ;
- Répartir cette valeur entre les maillons de la filière.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Mener une politique volontariste de développement des SIQO**, en :
  - ✓ Fédérant les acteurs des filières SIQO en fruits et légumes au niveau des interprofessions afin de valoriser les bonnes pratiques et mutualiser les moyens et actions ;
  - ✓ Communiquant sur les SIQO auprès du grand public et des professionnels de la filière ;
  - ✓ Mettant en œuvre les actions (études, dialogue amont/aval) permettant une meilleure identification des SIQO comme catégorie à part entière de l'offre en fruits et légumes.

- **Investir dans la recherche et l'expérimentation (via le Ctifl, les stations régionales d'expérimentation et les services techniques interprofessionnels des fruits et légumes transformés) pour définir, le cas échéant, des itinéraires techniques adaptés aux SIQO** et vérifier l'adéquation des coûts de production au prix de vente final.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Pour parvenir à cet objectif, le dialogue entre les pouvoirs publics (notamment l'INAO) et la filière doit permettre de :

1. Faciliter l'accès des fruits et légumes frais à tous les signes de qualité communautaires et nationaux ;
2. Simplifier les démarches administratives pour l'obtention des SIQO et limiter les délais d'instruction ;
3. Donner les moyens à l'interprofession pour communiquer sur les SIQO
4. Soutenir les ODG (Organismes de Défense et de Gestion) dans leurs missions d'accompagnement au déploiement des SIQO.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ **Objectif commun avec le bio : 25% (en valeur) des fruits et légumes commercialisés* sous SIQO (dont bio) d'ici 5 ans**
*(*ce chiffre intégrera le marché potentiel des SIQO en cours d'obtention – procédure en cours au niveau de l'INAO et produits bio étiquetés en conversion)*

▶ **Les coûts supplémentaires de production, de gestion et de promotion moyen seront connus** pour l'ensemble des SIQO.

### À retenir

Interfel et Anifelt sont **volontaires en matière de produits sous SIQO** et ce, en vue de valoriser le prix pour créer de la valeur économique. *In fine*, cela mène à de la **création de valeur bénéfique à tous les maillons de la filière**, tout en répondant à une attente forte des consommateurs.

# AXE 2. AMÉLIORER LA SEGMENTATION DU MARCHÉ

# SIQO – Partie 2 : Développer la part des produits BIO

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

La consommation de fruits et légumes frais bio connaît une forte progression (+12% en volumes et +19% en valeur en 2016 par rapport à 2015, d'après le panel Kantar). Elle a atteint 6,8% des parts de marché en volume et 8,9% en valeur en 2016.
En transformé, d'après le panel Kantar, les parts de marché sont, pour les légumes en conserve de 2% en volume et de 4% en valeur et pour les légumes surgelés de 3,5% en volume et 4,5 % en valeur. En restauration, le marché des légumes surgelés bio représente 3,6% en volume et 4,1% en valeur.
En regard, l'offre nationale progresse mais sur un rythme moindre.

### Enjeux

- Encourager le développement des filières de fruits et légumes bio, tant en frais qu'en transformé ;
- Fiabiliser les informations économiques d'évolution de l'offre et de la demande pour garantir un développement harmonieux des filières bio ;
- Comprendre et lever les freins techniques au développement des filières de fruits et légumes bio, notamment au niveau de la recherche/expérimentation ;
- Assurer un cadre réglementaire cohérent.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Intégrer les spécificités des fruits et légumes bio, et plus largement sous SIQO, aux outils de suivi conjoncturel** de l'interprofession et de ses familles (prévisions de récolte, suivi conjoncturel, contractualisation…).
- **Privilégier** pour les productions pérennes BIO destinées au frais et à la transformation, la **contractualisation à long terme**.
- **Amplifier les travaux de recherche/expérimentation** en fruits et légumes bio, et encourager le partage, la diffusion et l'accessibilité aux résultats de ces travaux.
- **Soutenir les actions de promotion/communication** déployées en bio, sans opposer les différents modes de production.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Pour permettre à la filière F&L frais d'atteindre les objectifs qu'elle se donne, les pouvoirs publics sont invités :

- A affiner la connaissance économique des filières de fruits et légumes bio et leur évolution :
  - ✓ en intégrant les spécificités bio à l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges piloté par FranceAgriMer ;
  - ✓ en améliorant la fiabilité des cotations de fruits et légumes bio établies par le Réseau des Nouvelles des Marchés ;
  - ✓ en donnant à l'Agence Bio la possibilité de fiabiliser son observatoire économique par tous les moyens techniques existants.
- Pour l'ensemble des fruits et légumes à affecter plus de moyens à la recherche/expérimentation pour lever les freins techniques au développement des alternatives aux produits phytosanitaires en faveur de l'agriculture biologique et de la production intégrée ;
- Pour les fruits et légumes transformés, le développement de l'offre bio nécessite en outre des investissements industriels spécifiques.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ **Objectif commun avec les SIQO : 25% (en valeur) des fruits et légumes commercialisés* sous SIQO (dont bio) d'ici 5 ans**
*(*ce chiffre intégrera le marché potentiel des SIQO en cours d'obtention – procédure en cours au niveau de l'INAO et produits bio étiquetés en conversion)*

▶ **Pour les fruits et légumes transformés : doublement de la production* / transformation française de produits BIO à échéance 3 ans ou 5 ans selon les produits et en tenant compte des actes d'achat.**
*(*ce chiffre intégrera les surfaces en conversion)*

### À retenir

Pour **accroître la part des produits « bio »**, il convient d'intégrer les spécificités des fruits et légumes **bio aux outils de suivi conjoncturel** mais également d'amplifier les travaux de recherche en **soutien aux actions de promotion/communication**.

# AXE 2. AMÉLIORER LA SEGMENTATION DU MARCHÉ

# Développer la certification environnementale des exploitations agricoles (vers la HVE)

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

Depuis de nombreuses années, les producteurs de F&L s'engagent dans des chartes incluant la démarche de certification environnementale aboutissant à la Haute Valeur Environnementale (HVE) issue des travaux du Grenelle de l'Environnement.

### Enjeux

- Encourager le développement des produits sous certification environnementale;
- Comprendre et lever les freins techniques au développement de la certification environnementale, notamment au niveau de la recherche/expérimentation;
- Emmener un maximum de producteur dans ces démarches positives.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Pour permettre à la filière F&L d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe, il convient de travailler, avec le cas échéant le soutien des pouvoirs publics, à :

- Faciliter la reconnaissance mutuelle entre les démarches de progrès existantes sur le plan environnemental et le dispositif officiel de certification environnementale des exploitations agricoles (niveaux 2 et 3 de la démarche) et **notamment établir une passerelle entre la certification environnementale et la certification GlobalGAP**.
- Mieux communiquer auprès des consommateurs-citoyens sur les vertus de ce dispositif.
- Valoriser économiquement l'engagement des producteurs dans la démarche, notamment lorsque ceux-ci atteignent le niveau de Haute Valeur Environnementale.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Amplifier les travaux de recherche/expérimentation** permettant de lever les éventuels freins techniques à l'engagement dans la démarche ;
- **Informer les opérateurs de la filière sur la démarche de certification environnementale** au travers d'outils de formation et d'information appropriés ;
- **Faciliter la reconnaissance mutuelle** avec les démarches existantes ;
- **Mettre en place des actions de promotion/communication** pour faire connaître ces démarches environnementales auprès du grand public.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ **Objectif d'engagement des producteurs de fruits et légumes dans le dispositif de certification environnementale : 50% (en valeur) des fruits et légumes commercialisés d'ici 5 ans.**

### À retenir

La démarche de certification environnementale démontre la volonté des acteurs de la filière F&L de s'engager sur ce chemin d'amélioration continue et doit être soutenue, tout en respectant les contraintes techniques actuelles qui demanderont des efforts sur la recherche et l'expérimentation pour être levées.

# AXE 2. AMÉLIORER LA SEGMENTATION DU MARCHÉ

# Renforcer la traçabilité et l'information sur nos produits

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

- Des consommateurs de plus en plus :
  - ✓ demandeurs d'information sur l'origine des produits (obligatoire pour les fruits et légumes frais) et les modes de production associés ;
  - ✓ connectés *(69% des possesseurs français de dispositif mobile préparent leurs courses alimentaires via le digital – Source étude McKinsey)*.
- Des opérateurs économiques pouvant trouver dans l'optimisation logistique des gisements de compétitivité.

### Enjeux

- Répondre aux attentes croissantes des consommateurs pour une meilleure information sur les produits et les pratiques ;
- Améliorer la compétitivité des entreprises grâce à la traçabilité et au numérique ;
- Automatiser les opérations administratives et logistiques.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Développer l'utilisation de l'identifiant Fruits et Légumes de France** dans les différents circuits de distribution (y compris RHD) pour mieux identifier l'origine française des produits, en complément de l'offre importée ;

- **Harmoniser les fiches palettes et la codification des produits** afin d'améliorer la traçabilité des lots et l'interopérabilité des équipements ;

- **Digitaliser la filière de l'amont à l'aval en 5 ans** en développant des outils de codages standardisés (compatibles avec les pratiques et équipements) et des systèmes d'emport de code (RFID, Gencod…) adaptés aux spécificités des opérateurs, tout en utilisant les potentialités du « big data » pour gérer la masse, la confidentialité et le partage des données.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Pour assurer le succès de la démarche, le dialogue entre la filière et les pouvoirs publics doit conduire à :

- Mieux communiquer sur les contrôles officiels concernant l'origine des produits ;
- Favoriser les engagements de traçabilité présents dans les démarches de progrès de la filière ;
- Accompagner financièrement les projets de digitalisation de la filière.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

- ▶ Suivi de l'utilisation de l'identifiant « Fruits et Légumes de France » : **Nombre d'opérateurs engagés** ;

- ▶ Digitalisation de la filière : **Nombre de projets de traçabilité digitalisés dans la filière de l'amont à l'aval**.

### À retenir

Pour Interfel, il est important de renforcer la traçabilité de la filière en accompagnant l'utilisation de l'identifiant « **F&L de France** » et en la dotant d'outils technologiques adaptés et harmonisés (fiches palettes et **codification des produits**). Aussi, Interfel souhaite **digitaliser la filière** de l'amont à l'aval en 5 ans.

# AXE 2. AMÉLIORER LA SEGMENTATION DU MARCHÉ
# Développer l'offre de produits français

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

- Des consommateurs de plus en plus :
  - ✓ demandeurs d'information sur l'origine des produits et les modes de production associés ;
  - ✓ des produits soumis règlementairement à l'obligation d'étiquetage de l'origine limitée aux importations des pays tiers.
- Une demande en progression des « **légumineuses graines riches en protéines** ». En conserve, 5% par an en volume ;
- Une demande de nouveaux produits et services.

### Enjeux

- Répondre aux attentes croissantes des consommateurs pour une meilleure information sur les produits et les pratiques ;
- Développer une production nationale compétitive de légumineuses pour la transformation ;
- Proposer des gammes de produits innovants en matière de modes de conservation.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Développer l'utilisation de l'identifiant « Fruits et Légumes de France »** et le faire savoir via de la communication via de la communication individuelle et collective ;
- Compléter l'identification via le logo, par un **référentiel de filière « légumes qualité France »** ;
- Développer une **production nationale de « légumineuses graines riches en protéines »** (haricots blancs et rouges, lentilles, pois chiche) **pour la transformation** ;
- **Proposer une gamme de produits innovants**.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

- **Référentiel de filière « légumes qualité France »**, soutien au programme QUALILET- UNILET ;
- **« Légumineuses graines riches en protéines »** : développer des productions compétitives (face aux importations) comme nouveaux débouchés pour les O.P. partenaires des industriels ;
- La mise au point de nouvelles technologies de conservation nécessite de la recherche appliquée pour pouvoir concevoir des Fruits et Légumes transformés optimisés sur les dimensions organoleptique, sanitaire, nutritionnelle et technologique par une démarche intégrée (amont-aval), entreprises, interprofessions et CTCPA.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

- À échéance de 3 ans, l'objectif est de couvrir plus de 1 000 références produits avec le logo « fruits et légumes de France » ;
- **« Légumineuses graines riches en protéines »** : l'objectif à 5 ans est de 60%, en développant ces productions comme nouveau débouché pour les O.P. partenaires des industriels.

### À retenir

Il est important de développer l'utilisation du **label « F&L de France » et l'offre nationale de légumineuses**.

# AXE 3
## MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES

# AXE 3. MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES

# Renforcer et valoriser les démarches globales de progrès à tous les stades de la filière

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

- A chaque stade de la filière des fruits et légumes frais, constituée très majoritairement de TPE/PME, des démarches de progrès collectives ont été mises en place pour instaurer des pratiques vertueuses et des contrôles adaptés en matière de qualité, d'hygiène, de respect de l'environnement, de conditions de travail, etc. dans un cadre de responsabilité sociétale ;
- Des démarches RSE sont également engagées dans la quasi totalité des entreprises de transformation mais les pratiques vertueuses mises en œuvre par les producteurs ne sont pas mises en évidence ;
- Depuis 30 ans, tous les stades de la filière sont engagés dans des modes de production/commercialisation durables.

### Enjeux

- Développer ces démarches auprès du plus grand nombre, les valoriser et structurer dans un cadre filière interprofessionnel un socle de filière fondé sur ces démarches vertueuses et sur les référentiels officiels existants (certification environnementale/HVE, ISO 26000…) ;
- Valoriser l'ensemble des métiers de la filière afin d'assurer leur attractivité et la pérennité des entreprises, notamment des exploitations agricoles ;
- Assurer la juste rémunération de chacun des maillons de la filière, dans une démarche d'achat responsable.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Recenser et cartographier l'ensemble des démarches de progrès** existantes au niveau de la filière et si besoin assurer un accompagnement technique pour la diffusion et la mise en œuvre de ces démarches ;
- **Valoriser les démarches de contrôles et de progrès** à tous les stades de la filière.
- **Définir un socle de bonnes pratiques à l'échelle de la filière des F&L frais** et mettre en place des indicateurs de suivi permettant de mesurer la progression et de valoriser collectivement les efforts des professionnels ;
- **Adopter et déployer un référentiel de filière « légumes qualité France »** ;
- **Augmenter significativement la part des produits issus de « l'alimentation durable »**, notamment **en RHD** ;
- **Déployer dans les régions à travers les CFA et les lycées professionnels le CAP Primeurs,** témoin du savoir-faire des professionnels et l'ensemble des démarches de formation professionnalisante.
- **Accompagner le développement des « circuits de proximité »** et des projets alimentaires territoriaux (PAT).

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Ces démarches de progrès et engagements pourront se déployer largement sur le terrain, à la triple condition que :

- Les acteurs de l'aval puissent reconnaitre et valoriser les efforts engagés ;
- Les consommateurs-citoyens puissent identifier ces engagements sociétaux et accepter d'en payer le prix ;
- Les pouvoirs publics puissent accompagner les professionnels dans la transition vers l'agro-écologie :
  - ✓ Reconnaissance mutuelle des démarches,
  - ✓ Soutien financier aux projets innovants,
  - ✓ Pour la RHD : adaptation du code des marchés publics pour répondre aux objectifs annoncés, accompagnement de la hausse du budget dédié aux denrées alimentaires…
  - ✓ Mise en place des conditions permettant l'installation et la reprise d'entreprise en vue du renouvellement des générations ,
  - ✓ Accompagnement au développement des « circuits de proximité » impliquant tous les acteurs des territoires.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

- **50%* de produits issus de « l'alimentation durable »** (SIQO, Bio, local, de saison, HVE…) **en RHD** d'ici 5 ans *(chiffre conditionné à la levée des freins économiques et réglementaires)*
- **Création d'observatoires permettant de suivre les opérateurs inscrits dans des démarches de progrès** et les volumes correspondants et promouvoir la mise en place de ces démarches à tous les stades de la filière, de l'amont à l'aval.

### À retenir

Pour **mieux répondre aux attentes sociétales**, INTERFEL et ANIFELT s'engagent à définir des socles de **bonnes pratiques à** l'échelle de leur filière, à assurer un **accompagnement technique** et à augmenter significativement la part des produits issus de **l'alimentation durable, notamment en RHD**.

# AXE 3. MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES

# Réduire sur base scientifique l'usage des pesticides et renforcer les démarches de bio-contrôle

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

- L'utilisation des pesticides constitue le principal facteur de perte de confiance dans les fruits & légumes (sources : baromètre de confiance BVA/INTERFEL/FAM et étude CREDOC/OCHA inquiétudes) ;
- Pour autant, la réglementation phytosanitaire française est l'une des plus exigeantes au monde en termes de pratiques culturales et **98,6%** des produits contrôlés (y compris produits importés et introduits) sont conformes à la réglementation avec un niveau inférieur aux LMR et 40% sans résidus détectables (source enquête DGCCRF 2017) ;
- Selon les travaux conduits par les Groupes Techniques Filières de la Commission des Usages Orphelins, le nombre d'usages vides en cultures fruitières est de 31% et de 39% en cultures légumières en 2016.

### Enjeux

- Renforcer la confiance dans les fruits et légumes ;
- Optimiser l'utilisation des pesticides en fonction des risques sanitaires et environnementaux par la mise au point de méthodes alternatives ;
- Faire connaître les méthodes de production et les démarches de progrès des professionnels des fruits et légumes.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Développer la recherche collective (CTIFL et ANIFELT) sur les méthodes de production** combinatoires en développement : variétés résistantes, outils numériques, robots, agronomie, et bio contrôle,… ;
- **Accroître la formation des opérateurs** à la réduction de l'usage des pesticides ;
- **Encadrer, en lien avec les pouvoirs publics, l'utilisation des allégations de type « sans résidus de pesticides »** dans l'intérêt des consommateurs ;
- Mettre en place un programme collectif de mutualisation des données résidus légumes transformés ;
- **Augmenter la part des produits ne contenant aucun résidu de pesticide** (en prenant comme référence les méthodes de quantification actuelles), sans dégrader la performance économique des opérateurs économiques de la filière.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

- Pour assurer le succès des engagements, il est nécessaire que les pouvoirs publics :
  - Fassent mieux connaître la réglementation en vigueur, tout en accompagnant financièrement (par exemple par le biais d'une caisse de péréquation alimentée par les pouvoirs publics, soutien financier à l'équipement et à la modernisation de la production), aux côtés de l'engagement conséquent de la filière, la transition vers une agriculture encore plus économe en intrants ;
  - Accompagnent de façon équilibrée la recherche fondamentale et la recherche appliquée et oriente les travaux vers la résolution des verrous techniques et économiques des méthodes alternatives ;
  - Veillent au respect de la réglementation, notamment en ce qui concerne la communication auprès du grand public, et définissent, en lien avec les professionnels et dans l'intérêt des consommateurs, l'allégation « sans résidus de pesticides » ;
  - Réalisent une étude d'impact technico-économique avant chaque décision relative à la suppression d'une matière active et accélérer la délivrance des AMM ;
  - Prennent en compte la problématique des usages orphelins ;
  - Appliquent une clause de sauvegarde systématiquement pour toute interdiction de pesticides sur le territoire français dès lors que cela est justifiée par une décision de santé publique, dans le respect de la réglementation communautaire ;
- Demande de recherche de variétés résistantes développées sur les fruits et légumes.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

- Suivi des IFT et/ou de tout autre indice adapté en sommant les solutions alternatives disponibles par rapport aux différents couples bio-agresseurs / plantes ;
- Suivi de l'évolution de la certification environnementale des exploitations ;
- Suivi des formations dispensées ;
- Optimisation des intrants en fonction des risques sanitaires et environnementaux : de 20 à 50% de réduction d'ici 2030, si possible, selon les espèces, les itinéraires techniques, les évolutions variétales et l'accompagnement financier pour la recherche et développement.

### À retenir

Pour Interfel et Anifelt, **la problématique liée aux pesticides passe notamment par** l'essor de méthodes « alternatives » et l'**encadrement des allégations** de type **« sans résidus de pesticides »** pour en assurer la crédibilité.

# AXE 3. MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES

# Réduire les pertes alimentaires tout au long de la filière et jusqu'au consommateur

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

- Les fruits et légumes sont souvent associés médiatiquement au thème des pertes et gaspillage alimentaire ;
- Pourtant les pertes dans la filière (hors consommateurs) sont relativement réduites et représentent 12% des volumes selon une étude Interfel/FAM/Unilet/Anicc/Gressard de 2015 ;
- Les filières se sont organisées pour valoriser du mieux possible l'ensemble des productions agricoles et assurer la complémentarité des débouchés (frais, transformation, don, circuit hors consommation humaine…). Les opérateurs sont engagés à tous les stades de la filière ;
- Des partenariats existent entre les entreprises et les associations d'aide alimentaire.

### Enjeux

- Identifier et objectiver les principales causes de pertes dans la filière ;
- Mener des actions auprès du consommateur afin d'agir pour la réduction du gaspillage.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Communiquer largement sur les facteurs et niveaux de pertes alimentaires réels au sein de la filière** pour sensibiliser l'ensemble des opérateurs à cet enjeu ;
- **Former le réseau des diététiciens d'Interfel et l'ensemble des opérateurs de la filière en contact avec le consommateur à l'enjeu du gaspillage alimentaire** pour qu'ils puissent, en complément de l'action relevant des pouvoirs publics, sensibiliser le grand public aux mesures de lutte contre le gaspillage (modes d'achat et de conservation, préparations culinaires…) ;
- **Poursuivre la collaboration de la filière avec les acteurs de l'aide alimentaire** au profit des plus démunis, au travers notamment de SOLAAL.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Pour assurer le succès de la démarche, il est nécessaire :

- D'informer plus et mieux le consommateur sur les règles de base et réalités technico-économiques liées aux fruits et légumes, notamment en frais ;
- De disposer d'une définition claire, harmonisée et consensuelle des pertes alimentaires à l'échelle internationale ;
- Simplifier au maximum les démarches pour faciliter le don alimentaire et maintenir une fiscalité attractive permettant d'accompagner ces dons ;
- De favoriser l'innovation des filières en matière de complémentarité des circuits, de conservation, etc.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ Création d'une offre de formation sur le gaspillage alimentaire dispensée par le réseau des diététiciens d'Interfel.

### À retenir

Interfel et Anifelt s'engagent contre les pertes alimentaires en communicant sur les facteurs/niveaux de pertes, **formant le réseau des diététiciens** d'Interfel et en poursuivant la collaboration de la filière avec les acteurs de **l'aide alimentaire**.

# AXE 3. MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES

# Utiliser durablement les ressources (eau, énergie, sols...)

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

- Energie et changement climatique :
  - ✓ Une évolution des pratiques agricoles entrainant davantage de mécanisation;
  - ✓ GES : Très fort potentiel de captation du carbone par les filières fruits et légumes.
- Eau : Des attentes régionales et des tensions possibles sur la gestion de l'eau
- Gestion des déchets verts
- Sols : les producteurs pour l'industrie ont insuffisamment recours à la fertilisation organique
- Biodiversité :
  - ✓ Des mécanismes et aménagements à étudier pour favoriser la biodiversité fonctionnelle et réduire la pression en bio-agresseurs ;
  - ✓ Une grande richesse d'espèces et de variétés en fruits et légumes frais et industrie contribuant à la biodiversité en agriculture.

### Enjeux

- Réaliser une évaluation factuelle de l'utilisation des ressources et une vision des services écosystémiques ;
- Disposer d'infrastructures, de pratiques et de machines agricoles économes en énergie ;
- Développer des usines/entreprises limitant l'empreinte énergétique et/ou carbone;
- Faire évoluer les méthodes et les outils afin de réduire l'usage de l'énergie au stade industriel ;
- Sécuriser les ressources (paille, tourbe) pour la production de champignons ;
- Valoriser des déchets végétaux (méthanisation,...) ;
- Optimiser l'usage de l'eau, en quantité et en qualité.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- Mesurer et optimiser l'impact environnemental du stockage (chaîne du froid), de la logistique et du transport des fruits et légumes ;
- Sensibiliser les équipementiers ;
- Sensibiliser les entrepreneurs agricoles ;
- Renforcer la recherche collective agricole menée par les interprofessions ;
- Renforcer la recherche collective industrielle (CTCPA) ;
- Réaliser des investissements industriels pour des usines plus sobres.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

- Energie et changement climatique :
  - ✓ Une démarche auprès des équipementiers. Un objectif à partager avec les entrepreneurs agricoles ;
  - ✓ Un soutien financier aux investissements économes à l'instar de ce qui se pratique dans différents pays européens (ex. méthaniseurs, équipements en serre et froid) et allégement des contraintes administratives ;
  - ✓ Un soutien aux productions bas carbone (ex : arboriculture…) et aux économies d'énergie dans la chaîne logistique, jusqu'au consommateur.
- Eau : Des variétés économes. L'accès à l'eau (gestion économe de l'eau, retenues collinaires…).
- Gestion des sols :
  - ✓ Accès à la fertilisation organique dans les régions en déficit ;
  - ✓ Biodiversité fonctionnelle : connaissance aménagements favorables et soutien aux cultures spécialisées ;
  - ✓ Des programmes de recherche collective amont ;
  - ✓ Prendre en compte la problématique de la bétonisation du foncier agricole.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ Energie et changement climatique :
- usage agricole : -10% de carburants, - 5 % gaz avec de nouveaux équipements (méthaniseurs, équipements en serres…)
- GES : au moins 10% des vergers en fin de vie seront recyclés en énergie renouvelable. Engagement chiffré des grossistes et distributeurs dans la réduction des émissions de CO2.

▶ Eau :
A 5 ans, généralisation de l'usage d'outils d'aide à la décision de l'irrigation
Industrie : -30%

▶ Gestion des sols :
À 5 ans, 20% de la surface totale du verger fertilisée organiquement ou engrais verts/couverts végétaux ou activateurs d'humus ;
En légumes d'industries, 20% de fertilisation organique dans les régions en déficit.

### À retenir

**Interfel et Anifelt** souhaitent optimiser l'usage de l'eau, un soutien aux programmes de recherche amont-aval et le co-financement des investissements pour des entreprises/usines plus sobres (méthaniseurs,...).

# AXE 4
## RÉPONDRE À L'OBJECTIF DE SANTÉ PUBLIQUE ET ÉDUCATION ALIMENTAIRE

# AXE 4. RÉPONDRE À L'OBJECTIF DE SANTÉ PUBLIQUE ET ÉDUCATION ALIMENTAIRE

# Partie 1 : Dynamiser la consommation des fruits et légumes en valorisant leurs atouts nutritionnels

## CONSTAT ET ENJEUX

### Forces

- Bonne image des fruits et légumes (soutien du PNNS) ;
- Des consommateurs qui accordent un capital de confiance exceptionnel aux fruits et légumes frais dans l'univers alimentaire ;
- Des consommateurs de plus en plus exigeants, sensibles à la qualité nutritionnelle des fruits et légumes et soucieux de rétablir un lien étroit avec la production agricole ;
- Un potentiel de développement, car des recommandations nutritionnelles non atteintes et intérêt pour le « végétal » ;
- Un réseau de diététiciens d'Interfel qui participe à la prévention nutritionnelle.

### Faiblesses

- En 2016, 25% des Français consomment au moins 5 portions de fruits et légumes/jour. Ce taux est stable par rapport à 2013, mais en baisse par rapport à 2007 et 2010 (Etudes Inca 3 et CREDOC 2017) ;
- Le niveau de connaissance des repères nutritionnels est insuffisant, excepté pour le repère « au moins 5 F&L par jour » ;
- Bonne perception des fruits et légumes et leurs bénéfices santé mais qui ne se traduit pas dans l'acte d'achat ;
- Une simplification et une diminution du temps des repas ;
- L'image industrielle de certains des fruits et légumes transformés.

### Enjeux

- La consommation des fruits et légumes est **un enjeu majeur de santé publique** ;
- Pour atteindre ces objectifs : **enjeu d'une meilleure communication**.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Promouvoir le soutien à la consommation des fruits et légumes en France** : Augmenter l'investissement collectif en faveur des fruits et légumes frais, en passant d'un budget de 2 millions d'€/an à un budget de 4 millions d'€/an pendant 3 ans minimum ;
- **Soutenir les travaux du Ctifl permettant de caractériser les atouts nutritionnels des fruits et légumes** ;
- **Inciter davantage à la consommation de fruits et légumes frais et transformés** (actions des marques et des programmes collectifs).

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

- Mettre en place un plan national ambitieux associant les 2 interprofessions et les différents ministères (Agriculture, Santé, Economie et Education Nationale) ;
- Disposer d'espaces d'information gratuits et dédiés sur les chaînes publiques pour diffuser des messages collectifs conçus par les interprofessions en lien avec les parties prenantes extérieures à la filière ;
- Faire évoluer le règlement européen sur les allégations nutritionnelles et de santé, afin que les interprofessions et leurs membres puissent informer avec davantage de transparence le grand public de leurs apports nutritionnels et de leurs bienfaits (notamment en se faisant le relai d'études scientifiques) pour répondre aux enjeux de santé publique ;
- Développer les partenariats entre interprofessions et/ou structures homologues de réseaux au niveau européen afin de renforcer la communication et l'information sur nos produits.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

- Information du grand public sur les atouts nutritionnels des fruits et légumes frais :
  - ✓ minimum **50 000 personnes touchées directement par an et sensibilisées** par les actions d'Interfel et son réseau de diététiciens ;
  - ✓ programmes de promotion/information sur différents médias ( TV, affichage, radio, web…) **touchant des millions de consommateurs/an**.
- Information des professionnels de santé sur les atouts nutritionnels des fruits et légumes frais : **10% des médecins cibles (soit 11500 médecins) sensibilisés** pour qu'ils deviennent prescripteurs d'ici 2020 ;
- Objectif de consommation de fruits et légumes frais et transformés : enrayer la baisse de consommation à échéance 5 ans et s'approcher des recommandations nutritionnelles éditées par les pouvoirs publics (PNNS), à savoir 400g/j/hab.

### À retenir

Interfel et Anifelt **promeuvent l'éducation aux bonnes pratiques alimentaires** qui permettent une meilleure nutrition. Cette **responsabilisation du consommateur** est corrélée avec des **allégations nutritionnelles plus fluides** pour assurer une information complète et permettre le **libre choix du consommateur**.

# AXE 4. RÉPONDRE À L'OBJECTIF DE SANTÉ PUBLIQUE ET ÉDUCATION ALIMENTAIRE

# Partie 2 : Assurer la pédagogie sur les fruits et légumes

## CONSTAT ET ENJEUX

### Forces

- Bonne image des fruits et légumes (soutien du PNNS) ;
- Des consommateurs qui accordent un capital de confiance exceptionnel aux fruits et légumes frais dans l'univers alimentaire ;
- Des consommateurs de plus en plus exigeants, sensibles à la qualité nutritionnelle des fruits et légumes frais et soucieux de rétablir un lien étroit avec la production agricole.
- Un potentiel de développement, car des recommandations nutritionnelles non atteintes et intérêt pour le « végétal » ;
- Un réseau de diététiciens d'Interfel qui participe à la prévention nutritionnelle.

### Faiblesses

- Bonne perception des fruits et légumes et leurs bénéfices santé, mais qui ne se traduit pas toujours dans l'acte d'achats ;
- Effet d'âge et de génération dans les achats de fruits et légumes : jeunes sous-consommateurs ;
- Evolution de la consommation de tous les fruits et légumes par les Français entre 2010 et 2016 (CCAF CREDOC 2016)

| | LEGUMES | FRUITS |
|---|---|---|
| ENFANTS | -10% | -20% |
| ADULTES | -12% | -9% |

### Enjeux

- La consommation des fruits et légumes est **un enjeu majeur en matière d'éducation au goût et d'alimentation** mais également **un enjeu de santé publique** ;
- Pour atteindre ces objectifs: **enjeu d'une meilleure communication**.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Continuer à soutenir les actions d'information et d'éducation auprès des jeunes consommateurs et garantir l'accès à l'information sur le programme européen « Des fruits et légumes dans les écoles - SFVS** (ex « Un Fruit pour la Récré ») ;

- **Maintenir le réseau des diététiciens formateurs sur l'ensemble du territoire français** afin de garder un ancrage territorial et des actions au service des écoles et des collectivités.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

- Faire de l'éducation alimentaire un volet à part entière des stratégies nationales et territoriales de santé ;
- Garantir le maintien du dispositif européen de distribution fruits et légumes dans les écoles ;
- Simplifier la procédure et fluidifier la publicité en France du programme européen « Des fruits et légumes à l'école » ;
- Les pouvoirs publics doivent simplifier et lever les freins afin de garantir la consommation de l'enveloppe annuelle de 18 millions d'euros d'aide du programme SFVS ;
- Obtenir l'agrément du Ministère de l'Education nationale pour les actions pédagogiques (intervention dans les écoles) d'Interfel et d'Anifelt ;
- Valider l'accord de l'éducation nationale pour la diffusion de documents avec les logos PNNS et/ou PNA ;
- Garantir le maintien des messages encourageant le 5 F&L par jour dans les publicités, particulièrement utiles par exemple dans les programmes jeunesse.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

- Développement du programme « Des fruits et légumes dans les écoles » en conséquence de l'enveloppe budgétaire allouée par l'Union européenne ;

- Objectif de consommation de F&L des enfants et jeunes adultes : faire augmenter significativement leur niveau de consommation à échéance 5 ans pour s'approcher des recommandations nutritionnelles éditées par les pouvoirs publics (PNNS).

### À retenir

Des **leviers de bonnes pratiques alimentaires existent en France et en Europe**. Toutefois, leur portée reste limitée par des freins administratifs et réglementaires alors que des politiques telles que le programme européen « Des fruits et légumes dans les écoles » méritent d'être développées. Ce **volontarisme d'Interfel et d'Anifelt** s'inscrit dans la droite ligne des **objectifs de santé publique et pédagogiques** du Gouvernement.

# AXE 5
## MIEUX STRUCTURER LE COMMERCE À LA DEMANDE INTERNATIONALE

# AXE 5. MIEUX STRUCTURER LE COMMERCE À LA DEMANDE INTERNATIONALE

# Investir collectivement dans la prospection de nouveaux marchés et la promotion de nos produits à l'international

## CONSTAT ET ENJEUX

### Forces

- Bon positionnement géographique vis-à-vis du marché UE, principal marché de destination. Mais l'Europe est un marché ultra-concurrentiel où le taux de croissance pour les fruits et légumes frais stagne depuis les 5 dernières années (-0,54%) sur les volumes échangés (la France est le 3e pays importateur et 6e pays exportateur) ;
- Quelques produits leaders à l'export : pomme (50% de la production exportée), kiwi, abricot, noix, chou-fleur, mâche (mais tendances variables).
- Offre française appréciée sur les différents marchés, en raison de la qualité intrinsèque des produits (terroirs, goût, image, innovations…), mais également pour des raisons de sécurité sanitaire dans les process des entreprises de la filière française ;
- Les entreprises françaises de transformation développent leur présence à l'international ;
- Certains produits transformés sont largement exportés (fruits confits, pruneaux, petits pois, confitures, ...).

### Faiblesses

- Un déficit du commerce extérieur qui s'accroît, en frais et en transformé ;
- Insécurité des relations commerciales : manque de réciprocité dans les accords, des marchés inaccessibles en raison des barrières non tarifaires, investissements publics insuffisants pour accompagner l'ouverture de nouveaux marchés.

### Enjeux

- Pérenniser et valoriser les exportations de fruits et légumes frais ;
- Ouvrir de nouveaux marchés à l'international pour ces produits.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- Développer et soutenir la présence des entreprises et des produits sur l'ensemble des marchés extérieurs en investissant sur le plan collectif au minimum 2 millions d'€/an ;
- Développer la prospection de nouveaux marchés ;
- Renforcer les entreprises exportatrices qui sont souvent des TPE/PME.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Pour assurer le succès à l'export de la filière, les pouvoirs publics doivent :

- Soutenir les investissements de la filière, la promotion de nos entreprises et de nos produits sur les marchés extérieurs et s'engager **à ne pas prendre de réglementation qui ne fasse l'objet de réciprocité au niveau communautaire et international**, afin de rétablir la compétitivité des produits et des entreprises françaises ;
- S'engager à porter nos demandes d'ouverture/réouverture de marchés et œuvrer diplomatiquement pour que ces demandes aboutissent (embargo politique en Russie ou économique en Algérie, protectionnisme (Japon, Etats-Unis ou Mexique),…) ;
- Renforcer les compétences agronomiques à la DGAL et avoir le même référent Fruits et Légumes en charge de la négociation SPS sur toutes les destinations ;
- Mettre en place une Task Force export, réunissant les acteurs concernés au sein de l'administration.

D'autres facteurs externes à la filière influent sur sa compétitivité à l'export : évolution des taux de change, Brexit (conservation d'un marché de libre-échange sans droit de douane), etc..

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ **1- Lever les obstacles non tarifaires en ouvrant 2 marchés par an :**

- pour cela, renforcer les moyens de l'État à l'international (DGT - MEAE - MAA, en particulier les conseillers aux affaires agricoles), comme en services déconcentrés ;
- « Mieux tirer parti » des accords bilatéraux entre l'UE et les pays tiers (avoir un suivi régulier de ces accords, mettre des délais de résolution des questions sanitaires et phytosanitaires sur ces accords : Japon, Mercosur, Nouvelle Zélande/Australie, Tunisie, etc.…).

▶ **2- Soutenir la filière par des programmes de promotion à l'exportation :**

- Améliorer les règles d'accès aux budgets communautaires et mieux garantir la communication sur l'origine des produits et les marques. Si impossible, rétablir un budget de promotion nationale géré par les professionnels ;
- Autoriser la communication non pas uniquement sur les labels de qualité mais aussi sur les démarches collectives.

▶ **3- Améliorer les outils de soutien à l'exportation pour les entreprises :**

- Mettre en place un dispositif d'assurance-crédit et aide à l'investissement logistique.

### À retenir

L'exportation est un débouché majeur de la filière des fruits et légumes. Élément favorable à la balance commerciale, il est nécessaire de soutenir l'exportation souvent mise en œuvre par des petites structures par essence plus exposées aux fluctuations du commerce international.

# VOLET TRANSVERSAL
## RECHERCHE ET INNOVATION

# VOLET TRANSVERSAL

RECHERCHE ET INNOVATION

# Démultiplier la capacité de recherche et innovation de la filière

## CONSTAT ET ENJEUX

**Constat :**
L'état de la recherche publique en fruits et légumes s'est considérablement dégradé durant les 20 dernières années, réduisant notamment considérablement les innovations sous droit de propriété d'entreprises françaises.

**Enjeux**
Au travers notamment du Ctifl, la recherche/innovation dans la filière s'articule désormais autour de 4 enjeux prioritaires :

- **l'environnement et la sécurité des aliments** : réduire l'usage des pesticides par la mise en œuvre de méthodes de bio-contrôle, de systèmes plus résilients, le développement de l'agriculture de précision, la sécurisation des produits sur le plan des contaminants, par exemple ceux destinés à la transformation sur le plan des allergènes et des mycotoxines… ;
- **la valeur : accroître la valeur et la qualité du produit et la garantir au consommateur** en misant sur l'innovation variétale (en intégrant par exemple la question du changement climatique et l'adaptation des variétés à la transformation pour la partie « double fin ») et la production de nouveaux services associés aux produits ;
- **la compétitivité** : augmenter la compétitivité par la technologie (robotisation, automatisation, mécanisation) et trouver de nouveaux gisements (export…) ;
- **les nouvelles technologies et la digitalisation des pratiques** (Big Data pour une production plus durable, capteurs, imagerie pour reconnaissance des maladies …).

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

Lors des 5 prochaines années, les efforts de recherche du Ctifl devront se concentrer sur :

- Les **méthodes alternatives** (dont le bio-contrôle, la réduction des intrants par substitution, les PNPP, la qualité environnementale et sanitaire) et le travail sur les systèmes résilients ;
- La **robotisation-mécanisation** (compétitivité coût de la filière production à destination du frais ou du transformé, réduction des intrants par la mécanisation désherbage, précision pulvérisation, réduction pénibilité) ;
- La **digitalisation-numérisation** (traçabilité environnementale, réduction des intrants par l'agriculture connectée, e-commerce, contractualisation,…) ;
- Expertise et mise au point de systèmes moins soumis aux risques climatiques et moins dépendants des intrants.

▶ *Favoriser les synergies partenariales au sein du réseau d'expérimentation Ctifl-stations régionales, et avec les organismes et réseaux de recherche nationaux (INRA, GIS…) et européens (EUFRIN, EUVRIN).*

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

**Pour assurer le succès des engagements qui sont pris, il est nécessaire de disposer d'outils de financement adaptés (les objectifs ci-dessous tiennent compte de ces financements). Les facteurs clés de succès sont :**

- Un juste partage entre le fonctionnement et les investissements ;
- Une bonne cohérence des aides entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, l'innovation et les étapes de transfert ;
- La mise en place d'outils de financement permettant d'inscrire des travaux de moyen-long terme avec une visibilité sur les compétences et les moyens à développer ;
- Une réponse aux besoins d'outils et infrastructures de recherche coûteux nécessaires aux enjeux techniques actuels ;
- La garantie d'un équilibre entre les types d'acteurs et la diversité des infrastructures expérimentales ;
- Une subvention initiale pour la phase de développement ;
- Un accompagnement à l'amélioration variétale en prenant en compte toutes les technologies scientifiques innovantes accessibles.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ Réduction des insecticides : 5% sur effort constant Interfel/Ctifl, 20% avec 400 Millions d'€ ;

▶ Réduction des herbicides : 5% sur effort constant Interfel/Ctifl, 50% avec 400 Millions d'€ ;

▶ Gain de compétitivité hors coût par l'automatisation des pratiques de production et récoltes : 1% sur effort constant Interfel/Ctifl, 10% avec 400 Millions d'€ ;

▶ Réduction des fongicides : 5% sur effort constant Interfel/Ctifl, 20% avec 400 Millions d'€ ;

▶ Augmentation du marché y compris à l'export par la digitalisation des pratiques (traçabilité, e-commerce, …) : 1% sur effort constant Interfel/Ctifl, 5% avec 400 Millions d'€.

### À retenir

L'innovation est au cœur de la transition agroécologique et cela passe par le recours à une recherche alternative en matière d'intrants comme l'association des nouvelles technologies aux pratiques agricoles.

# VOLET TRANSVERSAL

RECHERCHE ET INNOVATION

# Démultiplier la capacité de recherche et innovation de la filière

## CONSTAT ET ENJEUX

### Constat

L'état de la recherche publique en fruits et légumes s'est considérablement dégradé durant les 20 dernières années, réduisant notamment considérablement les innovations sous droit de propriété d'entreprises françaises.
Les programmes de recherche collective agricole sont menés par les services techniques interprofessionnels et la recherche industrielle par le CTCPA

### Enjeux

- **La compétitivité** : inciter les agro fournisseurs à travailler sur les productions fruitières et légumières mineures et usages orphelins dans un cadre règlementaire européen révisé afin de limiter les distorsions de concurrence intra européennes ;
- **Des systèmes de cultures agro-écologiques** ;
- **La sécurité sanitaire des aliments** ;
- **Les usines propres** ;
- **L'innovation des procédés de conservation** ;
- **Les collaborations européennes**.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

Au cours des 5 prochaines années, les efforts de recherche de la filière seront concentrés sur :

- des solutions pour combler les usages laissés vides ou mal pourvus dont des technologies, des méthodes alternatives de lutte permettant une réduction du recours aux intrants de synthèse ;
- des outils de prévention et de maîtrise des risques environnementaux et des aléas économiques ;
- l'évolution des systèmes de production ;
- la capacité de pilotage stratégique de leur exploitation par les agriculteurs
- la sobriété et l'efficacité énergétique ;
- l'amélioration de la performance industrielle ;
- la qualité et la sécurité des fruits et légumes transformés ;
- le transfert et la diffusion des résultats vers les opérateurs.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

**Pour assurer le succès des engagements qui sont pris, il est nécessaire de disposer d'outils de financement adaptés. Les facteurs clés de succès sont :**

- **De l'innovation variétale sur les petites espèces (recherche publique-privée) ;**
- **Des programmes nationaux pour co-financer des actions de recherche appliquée et de développement** afin d'aider les producteurs comme les entreprises agro-alimentaires à relever leurs enjeux de compétitivité, d'innovation et de production durable et contribuer, ainsi, à garantir au consommateur la qualité et l'accessibilité des fruits et légumes transformés ;
- **Des outils d'investissements** pour le soutien des ITA et ITAI en termes de capacité d'investissement, d'acquisition de technologies et de recrutement de compétences pour pouvoir assurer une mise à niveau des outils et atteindre sur la scène européenne et internationale la masse critique et le niveau d'excellence.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

Budgets annuels de recherche collective

- Agricole : 3,5 millions € (via les programmes des interprofessions)
- Industriel : 8,5 millions € (programmes du CTCPA qui ne porte pas uniquement sur les fruits et légumes)

A ces programmes collectifs s'ajoutent les budgets engagés par les opérateurs, dont des programmes opérationnels des O.P. et les budgets de recherche des industriels (confidentiel).

### À retenir

L'innovation est au cœur de la transition agroécologique et cela passe par le recours à une recherche alternative en matière d'intrants comme l'association des nouvelles technologies aux pratiques agricoles et une recherche industrielle.

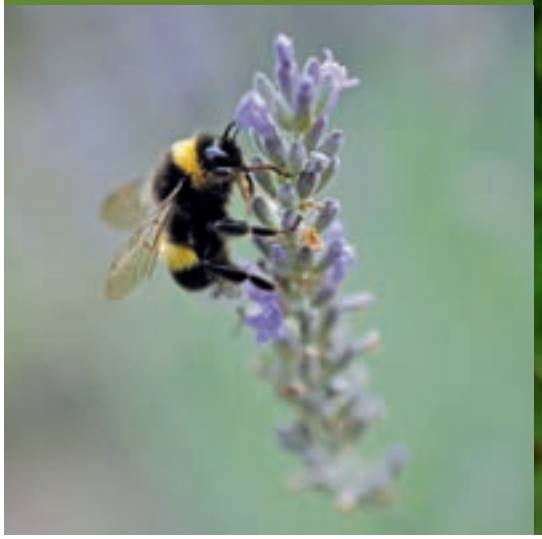

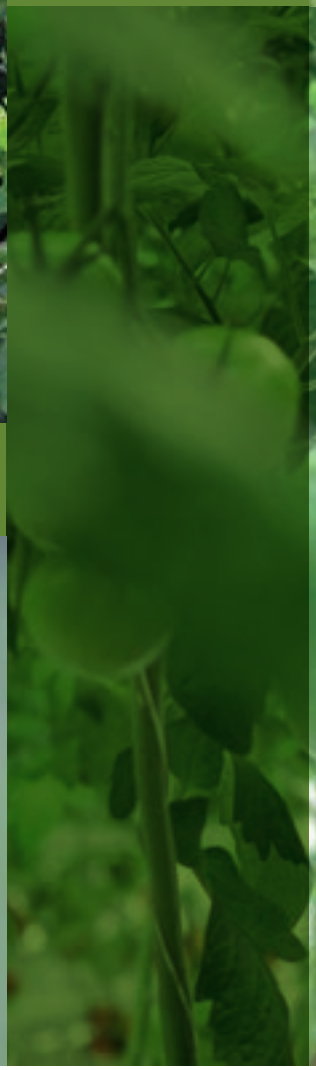

# VOLET TRANSVERSAL

## GOUVERNANCE DE L'INTERPROFESSION

# VOLET TRANSVERSAL

GOUVERNANCE DE L'INTERPROFESSION

# Assurer une gouvernance de la filière « complète » et ouverte à la société civile

## CONSTAT ET ENJEUX

**Constat :**

- Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées de la production, jusqu'à la distribution (y compris la restauration collective) ;
- Des commissions statutaires et comités permettent d'assurer le dialogue interprofessionnel ;
- **Ouverture à la société civile via Aprifel** (créée en 1981) qui présente la spécificité de réunir et de faire dialoguer, représentants des associations de consommateurs, scientifiques et professionnels de la filière via ses 2 Conseils (Conseil Consommateur depuis 2009 et Conseil scientifique depuis 2000).

**Enjeux**

- Garantir des prises de décisions au sein des instances de gouvernance répondant aux attentes de toutes les parties prenantes.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- **Pérenniser une gouvernance complète de l'interprofession** représentant l'ensemble de l'univers des F&L frais ;
- **Développer** - au-delà des relations historiques entre interprofessions au sein du CLIAA - **les échanges, partenariats et synergies d'actions** entre INTERFEL (F&L frais), l'AFIDEM (Fruits transformés à double fin) et l'ANIFELT (F&L transformés) ;
- **Maintenir et renforcer le dialogue avec la société civile au travers d'Aprifel** en :
  - ✓ Développant l'information auprès des consommateurs et du secteur de la santé sur la place et le rôle des fruits et légumes au sein de notre alimentation, en s'appuyant sur l'état des connaissances scientifiques ;
  - ✓ Répondant aux interrogations sociétales du grand public sur les sujets liés au secteur des fruits et légumes frais ;
  - ✓ **Développant les relations avec de nouvelles associations et ONG** par l'élargissement des instances de concertation existantes aux parties prenantes environnementale de la filière ;
  - ✓ Définissant la plateforme d'information sur les cinq ans à venir, qui permettra un consensus entre le secteur professionnel, les scientifiques et la société civile.
- **Développer une gouvernance régionale de l'interprofession** en expérimentant la mise en place de comités régionaux avec l'appui des structures régionales de la filière.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Une gouvernance efficace de la filière nécessite que l'action de l'interprofession soit facilitée et reconnue :

- Faire en sorte que les mesures réglementaires, législatives et fiscales soient favorables aux actions collectives qui sont essentielles pour assurer la pérennité de la filière ;
- Renforcer les missions d'**Aprifel** (Agence Pour la Recherche et l'Information en Fruits et Légumes) en tant que **lieu d'échanges et de débat pour établir des consensus émanant des parties prenantes** des mondes économique (professionnels des F&L), scientifique et consumériste (associations de consommateurs) ;
- Avoir accès à des espaces dédiés sur les chaines publiques, pour diffuser à grande échelle de l'information (non publicitaire) factuelle et consensuelle, pendant une durée de temps suffisante (2 à 3 minutes). La conception de ces programmes sera financée par Aprifel et leur contenu sera construit en accord avec ses deux conseils ;
- Renforcer juridiquement les mécanismes et le champ de perception de la CVE.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

▶ Objectif principal : à échéance de 5 ans, l'interprofession avec ses membres doit être reconnue, au-delà des ministères de tutelle actuels, comme un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics aux niveaux européen, national, territorial et de la société civile pour toutes les questions économiques et sociétales touchant aux fruits et légumes. La place des fruits et légumes dans le paysage agricole et alimentaire est réaffirmée.

▶ Dialogue avec la société civile : nombre de relations/partenariats formalisés avec des organisations représentant la société civile.

## À retenir

La concertation est essentielle pour la diffusion d'informations fiables – ce qui conditionne des relations apaisées et sereines. C'est pourquoi Interfel souhaite une association plus étroite des instances interprofessionnelles distinctes mais également une meilleure intégration des représentants de la société civile aux problématiques de la filière.

# VOLET TRANSVERSAL

GOUVERNANCE DE L'INTERPROFESSION

# Fédérer plus largement la filière
# Échanger avec d'autres filières

## CONSTAT ET ENJEUX

**Constat :**

- Les filières de productions transformation réunies à l'ANIFELT représentent
  - ✓ 78% des volumes de légumes livrés à l'industrie,
  - ✓ 35% des volumes de fruits livrés à l'industrie,
- La gouvernance est assurée par des organisations agricoles « économiques » (AOPN) et des industriels ;
- Les opérateurs économiques sont très impliqués et participent en nombre aux différentes commissions thématiques qui pilotent les actions interprofessionnelles.

**Enjeux :**

- **Fédérer plus largement l'ensemble de la filière de transformation**, en facilitant le regroupement d'acteurs dispersés ;
- Amplifier les synergies avec les organisations interprofessionnelles et professionnelles du secteur des fruits et légumes frais.

## ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

- Elargir l'ANIFELT ;

- Développer des relations plus étroites avec la filière Maïs Doux, le GNIS et TERRES UNIVIA en participant à des groupes de travail thématiques.

- Initier le dialogue avec la société civile :
  - ✓ ANIFELT propose, au delà des Conseils Spécialisés, que FranceAgriMer puisse être le lieu d'échange et de concertation entre l'interprofession et des représentants de la société civile, Associations de consommateurs et environnementales ;
  - ✓ Ces rencontres auraient, entre autres, pour objectif de mieux préciser les attentes et d'expliquer les pratiques, les produits afin de réduire l'écart entre perception et réalité.

## FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS ET FAISABILITÉ

Une gouvernance efficace de la filière nécessite que l'action de l'interprofession soit facilitée et reconnue :

- Faire en sorte que les mesures réglementaires, législatives et fiscales soient favorables aux actions collectives qui sont essentielles pour assurer la pérennité de la filière ;
- Avoir accès à des espaces dédiés sur les chaines publiques, pour diffuser à grande échelle de l'information (non publicitaire) factuelle et consensuelle.

## OBJECTIFS (INDICATEURS DE MOYENS ET/OU DE RÉSULTATS)

A échéance 3 ans, les filières de production – transformation réunies à l'ANIFELT représenteront :

- ✓ 89% des volumes de légumes livrés à l'industrie,
- ✓ 88% des volumes de fruits livrés à l'industrie.

### À retenir

La concertation est essentielle pour la construction de stratégies de filières. Anifelt souhaite accueillir des organisations professionnelles de la production et de la transformation et échanger davantage avec d'autres filières.

Plan de filière Interfel – Anifelt : décembre 2017

*Édition Interfel : Direction générale, Louis Orenga, Carla Barros – Direction Accords, Économie et Affaires publiques, Olivier de Carné, Muriel Vény, Margaux Correia – Création graphique : Christophe Zemmer, Sur Un Nuage*
*Crédits photos : Interfel, Philippe Dufour, Shutterstock, DR. - Impression : www.fabulous-fab.fr*

**ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS**

19, rue de la Pépinière - 75008 Paris
Tél. : 01 49 49 15 15 - Fax : 01 49 49 15 16

**www.interfel.com**

**ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LÉGUMES TRANSFORMÉS**

44, rue d'Alésia - 75014 PARIS
Tél. : 01 53 91 44 44 – Fax : 01 43 20 94 87

**www.anifelt.com**